

6211-24-091

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
Mme LINDA ST-MICHEL, commissaire

**PROJET DE PARC ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN –
WOLASTOKUK SUR LE TERRITOIRE DES MRC DE KAMOURASKA, DE TÉMISCOUATA ET
DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 juin 2024 à 13 h 30
Hôtel Levesque
Salon Lucien-Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 11 JUIN 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE – DÉPÔT DE DOCUMENTS 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ARNAUD MARCHAND11

M. ALEXANDRE RICHARD 45

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2024 À 19 H

SÉANCE DU 11 JUIN 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Dans un premier temps, je souhaite vérifier auprès de la représentante de l'initiateur du projet si de nouveaux documents ont été déposés depuis la séance d'hier soir.

10

– Alors, madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

15 Merci, madame la Présidente, madame la Commissaire. Alors, j'ai déposé à la commission, nous avons déposé à la commission, en versions électronique et papier, divers documents. On en avait discuté hier, donc le plan préliminaire de compensation pour l'ensemble des pertes dans l'habitat du poisson, le rapport d'inventaire de cavités de grands pics, le rapport préliminaire d'inventaire de la tortue des bois.

20

Nous avons également trouvé une étude intéressante pour le bénéfice de la commission. Il s'agit d'une étude qui a été faite par Stantec Experts-conseils à la demande de Recyc-Québec, une étude de 2022 qui s'appelle *Matériaux de la transition énergétique : État de la situation et pistes de solution*, dans lequel la section 3 est celle qui est dédiée à l'énergie éolienne, et le rapport mentionne que les parties métalliques, comme le mât ou le rotor constituent plus de 90 % du poids des éoliennes et sont recyclés dans le cadre de filières existantes aujourd'hui.

25

Donc, on trouvait que c'était intéressant au regard de la commission par rapport aux questions qui avaient été posées hier.

30

Nous avons déposé également la capsule « Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est », qui a été présentée hier, de même que toutes les cartes, donc carte

35 d'optimisation des milieux humides; il y en a trois pour les éoliennes 4, 65 et 70. La carte des chemins et traverses de cours d'eau. Également, la carte des corridors écologiques, la carte des paramètres de configuration, incluant les ellipses, et les cartes d'évitement des refuges biologiques.

40 Nous avons également déposé à la commission un résumé de l'évitement et la minimisation des impacts sur les milieux humides et hydriques dont nous avons discuté hier, et une précision sur un chiffre qui a été mentionné hier. Donc, le pourcentage de milieux humides qui sont touchés dans la zone d'étude, c'est 0,1 %, et je pense que ce n'était pas exactement la donnée que nous avons mentionnée oralement hier.

Ça fait le tour, madame la Présidente.

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, madame Tremblay.

50 Nous allons aller du côté des personnes-ressources maintenant, voir si des documents ont été déposés depuis la séance d'hier soir.

– Donc, je vais commencer par le ministère responsable de l'Environnement, madame Lavoie.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

55 Oui, bonjour madame la Présidente, madame la Commissaire. En fait, au niveau des aspects sociaux, il y a un document qui a été déposé concernant l'ensemble de la revue de littérature sur les impacts sociaux, donc ça a été déposé.

60 Par la suite, on a fait aussi une petite recherche de notre côté en ce qui concernait la question sur le retour des projets qui ont été refusés et/ou soit retirés. Donc, je ne sais pas si vous voulez que j'expose maintenant notre constat ou plus tard.

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui vous pouvez le faire maintenant.

70

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

D'accord. Donc, en fait, en ce qui concerne les projets qui ont été refusés ou retirés, il faut comprendre que la procédure permet d'optimiser les projets qui sont soumis à la procédure, effectivement, afin de réduire les impacts environnementaux et sociaux.

75

Des projets qui ont été autorisés tels quels lors de leur dépôt, c'est très rare; des projets qui ont été autorisés avec des modifications ou des conditions qui ont été inscrites au décret, c'est ce qui est le plus fréquent.

80

Des projets qui ont été carrément refusés, c'est plutôt rare, puis ce qui est quand même relativement fréquent aussi, c'est un retrait de la part de l'initiateur de projet en cours de la procédure suite à des questions et des commentaires du Ministère et après une consultation publique. Ça, c'est ce qu'on voit.

85

Je vais vous donner un exemple de projet éolien qui a été retiré de la procédure, c'est l'exemple du projet de parc éolien Saint-Valentin qui, lui, a été retiré par l'initiateur suite à des questions et des commentaires du Ministère. Donc, il s'est carrément retiré.

90

Un autre projet qui est beaucoup plus récent et qu'on connaît probablement tous, mais qui n'a pas de lien avec les projets éoliens, c'est le complexe de liquéfaction de gaz naturel Saguenay, plus communément connu sous le projet GNL, qui, lui, a été refusé par le gouvernement à la suite des recommandations du ministre pour des raisons de clivage entre la population puis l'implantation du projet en fonction des impacts sur les bélugas et de l'espace environnemental qui était occupé par le projet.

95

Et ça, pour ceux que ça intéresse, vous pouvez aller le voir sur le site de La Gazette, en fait. Je peux vous donner le numéro de décret si ça intéresse ceux qui veulent aller plus loin dans leur

information. Donc, le décret, c'est le 1017-2021, donc vous pourrez aller voir la conclusion que le Ministère en avait fait.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous aviez de l'information concernant, entre autres, les taux de mortalité pour les oiseaux?

105 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

On n'a pas eu de courriels de la part de madame Bourget par rapport à ça, mais je pourrai vous revenir au courant de la journée avec ça.

110 J'aimerais juste préciser que monsieur Carl Ouellet, des aspects sociaux, ne sera pas avec nous cet après-midi, mais il va se joindre à nous en soirée.

LA PRÉSIDENTE :

115 Très bien, merci.

– Maintenant, au niveau de la MRC de Rivière-du-Loup, monsieur Bélanger.

M. VINCENT BÉLANGER :

120 Oui, bonjour. Vincent Bélanger, de la MRC de Rivière-du-Loup. Comme promis hier, j'ai déposé à la commission le plan de régional de développement du territoire public, volet éolien et volet récréotourisme, des documents publics de planification du territoire public sous la gouverne du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

130 Donc, le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, vous pouvez vous rendre dès maintenant sur la page Web Je donne mon point de vue, située dans l'onglet réservé au dossier sur le site Web du BAPE. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à aller voir Annie St-Gelais, coordonnatrice à l'accueil.

135 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique : je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules dans leurs questions, deux questions par intervention sont permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance. Toutes les questions et les réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

140 Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire pour les personnes en salle. Si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook en direct et sur notre site Web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

150 Donc, pour débiter la séance, on va commencer par une question qui nous a été acheminée par écrit par une citoyenne durant la période que l'on avait allouée pour ce faire, donc une période du 30 mai au 2 juin, où on avait donné l'occasion, pour les participants, participantes qui ne pouvaient pas se présenter en séance physiquement, de pouvoir nous envoyer des questions.

155 Donc, je vais lire la question directement. On va l'adresser au ministère de la Santé et des Services sociaux. Donc, c'est une question de madame Kate Denis. Ça va comme suit : « Bonjour, est-ce que le fonctionnement de ces éoliennes peut causer des problèmes de santé éventuellement? »

160 Donc, j'inviterais la représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Aubé-Maurice, si vous voulez bien nous joindre à nous et répondre à la question. C'est une question quand même générale, donc on parle d'éoliennes et de problèmes éventuels au niveau de la santé.

Mme JOANNE AUBÉ-MAURICE :

165 Oui. O.K. Alors, pour ce qui est des effets à la santé physique, en fait, il n'y a pas d'effets qui sont documentés. Il y a plusieurs études qui ont été analysées à cet égard-là et on n'a pas recensé d'impact, par exemple, sur l'audition, sur des risques de cancer ou encore sur des risques, bon, liés à la qualité de l'eau potable qui se sont manifestés au niveau des états de santé de la population.

170 Les principaux risques qui sont identifiés dans la littérature en lien avec les éoliennes sont de nature... sont davantage associés aux impacts psychologiques et sociaux, et au dérangement et à la nuisance. Ça fait qu'on est beaucoup plus à ce niveau-là dans notre compréhension du risque des éoliennes sur la santé.

175 Ce qu'on sait, par exemple, c'est que le bruit peut être une source importante de dérangement et de nuisance, mais ça va varier selon les contextes, alors ce n'est pas parfaitement prévisible d'un contexte à l'autre, et ça va être influencé par plusieurs autres facteurs de dérangement, généralement. Par exemple, ce qu'on appelle les ombres mouvantes qui sont associées aux mouvements répétés des éoliennes.

180 Ça va être associé également... le dérangement peut être associé aussi aux lumières scintillantes qui peuvent être visibles la nuit, et ça peut également être associé à l'impact visuel des éoliennes.

185 Donc, c'est en général le cumul de ces impacts-là pris en considération dans un contexte où la population peut être moins favorable au projet, qui va généralement avoir des impacts au niveau psychologique et social, ça fait que c'est vraiment variable selon les projets. On ne peut pas prédire d'avance comment ça va contribuer aux impacts psychosociaux pour la population, c'est vraiment du cas par cas. Et ce qu'on sait, c'est que ce qui prévient au mieux ces impacts-là, c'est d'avoir la

190

population en collaboration ou, en tout cas, informée du processus et consultée dès le début pour atténuer au mieux ces impacts-là, prendre en considération aussi ses préoccupations.

LA COMMISSAIRE :

195

Madame Aubé-Maurice, bonjour. Dites-moi : est-ce que des distances séparatrices, par exemple, je dirais limites, lorsqu'on parle, par exemple, au niveau du bruit, au niveau des impacts visuels, est-ce que vous avez noté dans la littérature qu'il y a quand même, je dirais, une distance minimale à respecter afin que ces effets-là ne puissent pas être observés?

200

Mme JOANNE AUBÉ-MAURICE :

205

Absolument. Bien, en fait, la question est excellente, et oui, ça a été très regardé dans la littérature pour conclure que non, on n'est pas capable d'établir une seule distance séparatrice qui permettrait d'atténuer suffisamment les impacts visuels ou liés au bruit, étant donné les facteurs contextuels qui font en sorte que chaque projet est unique.

210

Donc, ce qu'on dit dans le guide de l'INSPQ qui a été mis à jour récemment, c'est que c'est préférable d'identifier la distance séparatrice jugée acceptable pour un projet en fonction des niveaux de bruit et des autres facteurs non acoustiques, mais en fonction des échanges avec la population.

215

Ça fait que souvent, on parle d'une distance séparatrice qui peut être déterminée grâce à l'interaction entre les promoteurs et la population pour favoriser la distance la plus acceptable possible qui va varier d'un projet à un autre.

LA COMMISSAIRE :

220

Madame Tremblay, je sais qu'hier, on a abordé la question de bruit. On a présenté une carte avec les eaux courbes. Je ne sais pas si c'est possible de peut-être la représenter puis qu'on se rafraîchisse la mémoire. Puis compte tenu que c'est des éoliennes de 200 mètres de haut, est-ce qu'en termes de nuisance, est-ce qu'il y a des mesures qui ont été appliquées ou que vous avez

déjà estimées qui seraient applicables à l'égard à la fois du paysage, mais aussi pour éventuellement des risques de nuisance pour la population?

225 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, merci, madame la Commissaire. Donc, on va afficher à l'écran la carte de climat sonore, et ça me permet de rappeler à la commission et aux gens qui nous écoutent qu'il n'y a pas de résidence permanente à proximité du parc éolien. Donc, on est à plus de 3 kilomètres pour chacune des
230 résidences permanentes, ce qui fait que l'impact, tant sur le plan des paysages que l'impact sur le climat sonore est assez réduit dans le cadre de notre projet.

La représentante du ministère de la Santé mentionnait qu'il n'y avait pas de distance respectable, mais comme on est justement, nous, déjà à 3 kilomètres et qu'on a multiplié les occasions de
235 communication avec la population, on trouve que la façon dont on a développé le projet est quand même assez alignée avec les recommandations de l'INSPQ qui sont sorties récemment, donc d'avoir consulté la population, de les informer en amont.

Également, à l'intérieur de ce rapport-là, la gouvernance du projet, donc le fait que la participation
240 publique des communautés d'accueil du projet soit intégrée à l'intérieur même du projet, ça fait partie des facteurs d'acceptation, donc, pour les projets éoliens.

Concernant le climat sonore, donc on est sur un territoire qui est utilisé à des fins forestières et agricoles. C'est une zone qui est non sensible. Le seuil à respecter, c'est plus ou moins 3 dBA, mais
245 la cible est à 70 et le niveau maximum que nous avons modélisé est à 56. Donc, on respecte facilement ce critère-là.

Par la suite, il y a différents niveaux à respecter selon les catégories de zonage. On est en deçà de chacun des seuils à respecter et de façon très confortable. Donc, même avec le plus ou moins
250 3 dBA, on est tout à fait confortable avec l'étude d'impact qui respecte en tout point le critère de la note d'instruction.

LA PRÉSIDENTE :

255

Madame Tremblay, juste pour préciser : on a vu à travers l'étude d'impact qu'il y avait quand même une mécanique qui était prévue en cas de signalement de nuisance ou de dérangement; est-ce que vous pourriez nous fournir un peu plus d'informations sur ce qui est prévu en termes de fonctionnement si, éventuellement, il y a une plainte qui est reçue de construction ou d'exploitation?

260

Mme MARYSE TREMBLAY :

265

Oui, absolument. Donc, on a prévu un mécanisme de gestion des plaintes qui est assez classique. Donc, réception d'une plainte, ça peut se faire par téléphone, ça peut se faire en présence physique, par courriel via notre site Web, et on gèrera la plainte et on les traite au comité de liaison.

270

Puis d'ailleurs, même si, actuellement, il n'y a aucune plainte dans le dossier de façon formelle qui nous a été transmise, on traite quand même de façon systématique, à chaque comité de liaison, ce point-là, qui est un point qui revient à chaque séance.

275

LA PRÉSIDENTE :

280

Juste pour avoir une petite idée, on comprend que chaque parc éolien est particulier, puis on ne peut pas nécessairement extrapoler les situations vécues autour de de ces parcs-là, mais puisque vous avez quelques parcs déjà en sur le territoire, est-ce que vous pouvez nous donner une idée du type et, le cas échéant, évidemment, le type de plaintes reçues et le traitement qui a été fait suite à cela?

285

Mme MARYSE TREMBLAY :

290 Je vais demander à monsieur Lagacé de répondre à la question. Les projets qu'on vous a présentés en début de séance, ce sont des projets qui ont été développés, construits, mis en service par Invenergy. Ils ont été vendus en 2018, donc on n'est plus en mode gestion de plaintes sur ces projets-là. Par contre, il y a certains de ces projets-là et d'autres avec lesquels l'Alliance est en lien, donc peut-être que monsieur Lagacé pourrait vous indiquer quelques éléments sur la gestion des plaintes dans les parcs avec l'Alliance.

295 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

M. MICHEL LAGACÉ :

300 Madame la Présidente, madame la Commissaire, j'ai plusieurs chapeaux, les gens, il y a une personne qui le disait hier. Je suis président du parc éolien Viger-Denonville depuis sa mise en opération commerciale en 2013. Ça a été un parc à proximité des communautés de Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Épiphanie. On a un comité de liaison, on a des échanges; il n'y a pas eu de plaintes depuis pratiquement le début.

305 Durant la construction, il y avait eu des commentaires sur la poussière, on a corrigé la situation, parce qu'il y avait un comité de liaison qui a été mis en place. Il n'y a pas eu de plaintes concernant Viger-Denonville depuis sa mise en opération commerciale, le 19 décembre 2013.

310 Dans le cas de Nicolas-Riou, sur les territoires des MRC des Basques et de Rimouski-Neigette aussi, là aussi, j'ai été président du conseil d'administration jusqu'en 2023. Et là aussi, il y avait eu des engagements durant le BAPE concernant l'atténuation de la luminosité en ce qui a trait aux balises à Saint-Mathieu-de-Rioux, notamment, sur le TNO Boisbouscache.

315 Il y avait eu un engagement favorable de la part du conseil des... des initiateurs, et, je dirais, c'est le seul moment où est-ce qu'on a eu des appels à corriger la situation, parce qu'il fallait que la

320 technologie soit homologuée par Transport Canada, ce qui a été très long. Et finalement, le procédé vient d'être installé sur le parc Nicolas-Riou. Là aussi, très peu de plaintes pour ce qui est de l'opération du parc.

325 Donc, habituellement, c'est des projets qui sont bien intégrés dans le milieu, bien acceptés. Et dans le cas de Nicolas-Riou, notamment, ça a permis à la population de la MRC des Basques d'avoir accès, un plus libre accès au territoire public pour diverses considérations.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

330

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ARNAUD MARCHAND

335

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais aller auprès d'un intervenant qui est à distance, monsieur Arnaud Marchand.
– Bonjour, monsieur Marchand.

340

M. ARNAUD MARCHAND :

345 Oui, bonjour. Donc, je m'appelle Arnaud Marchand, résident de la MRC de Kamouraska. Donc, j'ai deux questions. Les deux portent sur des questions de transparence, d'acceptabilité sociale, donc une question, quand même, qui a été soulevée hier, à laquelle je n'ai vraiment pas eu de réponse satisfaisante. Donc, je vais poursuivre avec les miennes.

La première, donc j'ai besoin de faire un tout petit préambule. J'ai tâché, depuis un an, de comprendre de quelle façon l'Alliance de l'énergie de l'Est était constituée, comment ça se faisait

350 qu'on n'entendait pas plus parler de ce projet-là, notamment au niveau municipal, puis
éventuellement, j'ai réussi à obtenir de l'information quant aux compétences municipales en matière
de production d'énergie.

355 Donc, je voulais juste vous lire deux petits articles de loi. Donc, en fait, c'est la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme*. La première concerne la consultation, c'est-à-dire la participation de
la population. Donc, c'est l'alinéa 80.1 :

360 « *Toute municipalité locale peut adopter une politique de participation publique qui contient des
mesures complémentaires à celles qui sont prévues dans la présente loi et qui vise à favoriser la
diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens – ce n'est pas féminisé,
donc citoyens, mais citoyennes aussi – au processus décisionnel en matière d'aménagement et
d'urbanisme.* »

365 Je vais tout de suite passer à celui qui concerne la consultation de la population. Donc, ça, c'est
la participation. Donc, consultation de la population, 80.3 :

« *Le ministre fixe, par règlement, toute exigence relative à la participation publique dans le cadre
de l'application de la présente loi et au contenu d'une politique de participation publique.*

370 *Le règlement vise notamment les objectifs suivants :*

1. *La transparence du processus décisionnel;*
2. *La consultation des citoyens en amont de la prise de décision;*
3. *La diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances;*
- 375 4. *L'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence;*
5. *La présence active des élus dans le processus de consultation;*
6. *La fixation de délais... »*

LA PRÉSIDENTE :

380 Monsieur Marchand?

M. ARNAUD MARCHAND :

Oui.

385

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous inviterais à aller directement à votre première question. Je pense que vous avez donné quand même un bon nombre d'informations pour comprendre le contexte, donc je vous invite à formuler votre première question.

390

M. ARNAUD MARCHAND :

(Coupure sonore) ces quelques points. Je tiens quand même à dire que ce préambule-là est sensible à la formulation de ma question, vraiment pour le bénéfice de tous et toutes les intervenants et des citoyens, citoyennes (Coupure sonore). Mais donc, vous avez une idée, les points sensibles ont été mentionnés.

395

Moi, ce que je me demandais, c'est : d'après ce que j'ai compris, je suis allé aussi au conseil municipal de Saint-Pascal, dont je suis résident. Il y a quelques mois, j'ai tâché de savoir comment la délégation des compétences de la municipalité en matière de production d'énergie renouvelable s'est passée, délégation qui s'est faite au niveau de la MRC, d'après ce que j'en comprends. Mes informations peuvent... ma compréhension peut être erronée, donc étant donné que j'ai extrêmement de difficulté à avoir accès à de l'information claire.

400

405

Donc, je me demandais si c'est bien le cas, si, effectivement, donc chaque municipalité, les 209 municipalités membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est ont chacune, par résolution au niveau du conseil de ville, décidé de déléguer cette compétence-là à leurs MRC respectives, MRC qui constituent l'Alliance de l'énergie de l'Est.

410

Je me demandais : qu'advient-il de ces objectifs en matière de participation et de consultation du public dont je viens de vous lire quelques extraits, puis qui sont vraiment prévus au niveau de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*? Donc, voilà. Moi, comme citoyen, comme résident, je trouve

ça assez difficile d'avoir accès à une réelle capacité d'influence, pour citer un point de la Loi, puis
415 voilà. J'aimerais savoir comment, qu'advient-il de ces objectifs, voilà. Donc, cette question-là
concerne plusieurs acteurs, je crois. Bien, notamment, peut-être, des acteurs au niveau municipal,
au niveau des MRC, donc, puis l'Alliance de l'Est, évidemment. Donc, voilà. C'est ma première
question.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci pour votre question. Je vais la diriger, dans un premier temps, à madame
Tremblay, puis après ça, on pourra aller voir au niveau des MRC, des municipalités qu'on a avec
425 nous cet après-midi, pour avoir des compléments d'information sur les deux volets que j'ai quand
même identifiés, au niveau de la délégation des compétences, mais dans un second temps aussi,
par rapport aux responsabilités en matière de consultation, si je vous ai bien compris.

M. ARNAUD MARCHAND :

430 Oui, mais excusez-moi, ça ne regarde pas du tout... pour le coup, je ne vois pas en quoi...
madame Tremblay, si je ne me trompe pas, est porte-parole d'Invenergy. Ma question concerne
vraiment le milieu municipal, régional, donc c'est une question proprement politique. Donc, c'est
juste une précision.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Je peux aller directement, si vous le souhaitez, auprès des MRC qu'on a avec nous, il n'y a aucun
problème.

440 **M. ARNAUD MARCHAND :**

Parfait.

445

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais y aller avec la... premièrement, on va faire un petit tour. Je peux commencer avec monsieur Bélanger, de la MRC de Rivière-du-Loup.

450

M. VINCENT BÉLANGER :

Oui, bon, je ne connais pas... Vincent Bélanger, MRC de Rivière-du-Loup. Je ne connais pas les articles 80.1 et 80.3, puisqu'ils semblent viser les municipalités locales. Par contre, toutes les séances du conseil et toutes les décisions prises par le conseil respectent les paramètres de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tant à la consultation qu'à la présentation des documents qui seront adoptés par le conseil. Donc, c'est ce que je peux présenter pour l'instant.

455

Au niveau de la compétence en énergie éolienne, il faudrait que je prenne en délibéré l'avancement de cette discussion-là à l'interne, de mon organisation.

460

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci. Je réfléchis à ça, puis je suis en train de me demander si on a quelqu'un des Affaires municipales et de l'Habitation qui pourrait peut-être, dans un premier temps, nous éclairer sur la mécanique qui est impliquée dans les questions de monsieur Marchand. Alors, justement, on a madame Dupont avec nous.

465

– Bonjour.

Mme DOMINIQUE DUPONT :

Bonjour, madame la Présidente. Bonjour, madame la Commissaire. C'est des bonnes questions qui sont posées. Je n'ai, comme on le mentionnait, pas les détails précis de ce que les MRC et les municipalités font dans leurs compétences respectives.

470

475

Toutefois, ce qui est prévu à la Loi, c'est que le ministre des Affaires municipales peut adopter un règlement qui prévoit les indications que monsieur Marchand était en train de lire, et ce règlement-

là a été adopté en 2018, et il prévoit les mécanismes, les exigences en vue de l'adoption possible, par le milieu municipal, d'une politique de participation publique.

480

Donc, c'est vraiment un encadrement qui guide le milieu municipal, mais ce n'est pas une démarche obligatoire que les MRC et les municipalités doivent... bien, les municipalités doivent se doter.

485

Sinon, l'ensemble de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit, à différentes étapes, des mécanismes de consultation publique en vue de l'adoption de règlements, autant au niveau régional, MRC, qu'au niveau municipal, ainsi que l'ensemble des exigences liées au processus référendaire quand il y a des modifications des règlements municipaux, certains règlements municipaux.

490

Donc, ça, c'est déjà campé dans la Loi, ces mécanismes officiels là. La politique de participation publique, c'est un nouveau mécanisme, comme je le mentionnais, qui est arrivé en 2018 dans la Loi, qui prévoit, justement, un encadrement un peu différent qui est balisé dans le règlement ministériel.

LA PRÉSIDENTE :

495

Très bien. Merci, madame Dupont.

– Donc, je vais continuer la tournée au niveau des MRC et municipalités. Monsieur Lehoux, de la MRC de Témiscouata.

500

M. MATHIEU LEHOUX :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

505

Bonjour.

510 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Donc, dans le fond, les MRC et les municipalités peuvent adopter une réglementation comme madame du MAMACH disait. Ce n'est pas une obligation, c'est un nouveau pouvoir et non un devoir des municipalités locales et régionales au niveau de la délégation, euh, pas de la délégation, excusez, le processus de participation publique.

515 Sinon, ce sont des processus qui sont encadrés dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À chaque modification d'un règlement, adoption de règlement, il y a des consultations publiques, des avis qui sont faits aussi dans les médias locaux, dans les médias municipaux aussi, pour ce qui est de l'affichage des projets de règlement.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que dans le cadre de ce projet-ci, il n'y a pas eu de règlement comme ça qui s'est appliqué chez vous?

M. MATHIEU LEHOUX :

530 Au niveau de la MRC de Témiscouata et des municipalités de la MRC de Témiscouata, il n'y a pas de réglementation spécifique au niveau de la participation publique.

LA PRÉSIDENTE :

535 Très bien, merci.
– Au niveau de la MRC de Kamouraska.

Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :

540 Bonjour. Marie-Christine Rousseau. En fait, j'abonde dans le même sens que la MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. En fait, par le mécanisme consultatif, en vertu de la LAU, bien, en fait, la MRC consulte, bien, dans le processus, en fait, comme dans le RCI éolien qu'on a à la

MRC, qui a été adopté en 2006. Bien, en fait, par le mécanisme prévu par la LAU, il y a eu une consultation. Donc, oui, c'est ça.

545 **LA COMMISSAIRE :**

Petite question : compte tenu que dans votre MRC, TNO Picard, on sait, bon, qu'un TNO, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de résidents; au niveau de la consultation publique citoyenne, ça s'organise comment quand on... Vous avez un projet qui touche un territoire non organisé. Ce que je comprenais de monsieur Marchand, c'est... de quelle façon dont les gens peuvent être consultés lorsqu'un projet éolien arrive sur le territoire, dans la MRC de Kamouraska, compte tenu que c'est un TNO? Est-ce qu'il y a une procédure particulière qui se met en place pour informer, quand même, les gens des municipalités environnantes?

555 **Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :**

Bien, en fait, ce sont les mêmes processus, étant donné que la MRC... en fait, la MRC agit à titre de municipalité locale pour les TNO, donc, oui.

560 **LA COMMISSAIRE :**

Ça fait qu'il n'y a rien de particulier qui touche un TNO?

565 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Pardonnez-moi, madame la Présidente, madame la Commissaire. Monsieur Lagacé, ici, comme élu, aurait aimé avoir la chance de répondre à la question, si vous le souhaitez.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, allez-y.

M. MICHEL LAGACÉ :

575

Merci, madame la Présidente, madame la Commissaire. Dans le fond, dans le cas de l'énergie éolienne, les minicentrales, c'est une compétence partagée entre les communautés locales puis les MRC.

580

Dans le cas des MRC, elles ont été appelées à déclarer compétence sur ces éléments-là. Les communautés pouvaient se retirer et ne pas, je dirais, accepter que la MRC assume cette compétence-là en leur nom.

585

Ça n'a pas été le cas pour ce qui est du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, ça n'a pas été le cas pour aucune communauté dans les huit territoires de MRC, sauf en Matanie, la municipalité de Saint-Léandre, et à ce moment-là, à partir du moment où ce que chaque territoire de MRC a déclaré compétence, on a transféré la compétence vers la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, qui, dans son cas à elle, voit au déploiement de projets éoliens sur son territoire en fonction des, je dirais, en fonction des prérogatives, des appels d'offres, notamment.

590

Puis je veux simplement rappeler que pour déclarer compétence, puis dans les communautés locales, il y a eu des séances de conseil local, de conseil de MRC, les points ont été annoncés à l'avance. Donc, les citoyens étaient invités via les médias sociaux, notamment, les sites Web, à contribuer, à y participer. Il y a eu des modifications dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, sur son RCI, il y a de cela presque 8, 9 mois, 10 mois. Là aussi, c'est des séances publiques avec des consultations publiques. Le *Règlement de contrôle intérimaire*, à l'époque, avait été aussi sur des consultations publiques, adopté en public.

595

600

Donc, il y a de multiples endroits où les citoyens peuvent faire entendre, ont pu se faire entendre, puis dans le cas des portes ouvertes, il y a eu de nombreuses portes ouvertes. Madame Tremblay disait hier qu'il y avait eu sept portes ouvertes : c'est uniquement pour le promoteur Invernery. Il y a eu Reiz Canada, il y a eu d'autres promoteurs sur le même territoire qui ont fait aussi de nombreuses portes ouvertes. Merci.

605

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lagacé.

610 **LA COMMISSAIRE :**

Au niveau des villes, je ne sais pas si on a tout le monde ici, cet après-midi, ou en ligne, vous me corrigerez.

615 – Pour la ville de Pohénégamook, monsieur Grenier. Si vous voulez vous en venir au micro, s'il vous plaît. On serait curieuses, quand même, de connaître, à votre connaissance, toujours, les modes de consultations qui ont été mis en place pour le projet ici, qui nous concerne.

M. SIMON GRENIER :

620 Oui, Simon Grenier, donc directeur général à la Ville de Pohénégamook. Donc, madame la Présidente, madame la Commissaire, vous voyez que je suis et que je fais un peu, donc je suis... je peux poursuivre.

625 Donc, au niveau des démarches qui ont été effectuées, on a rencontré pour la première fois Invenergy au cours de l'été 2021, et puis, il y a eu, justement, dès la première rencontre avec madame la mairesse de l'époque, des préoccupations qui avaient été annoncées par la Ville par rapport à d'anciens projets éoliens qui avaient été présentés sur le territoire de la Ville de Pohénégamook qui n'avaient pas été acceptés par la population.

630 Donc, la préoccupation de la proximité avec le lac avait été déjà exprimée par la Ville dès la première rencontre avec Invenergy, et suite à cette démarche, il y a eu la garantie d'Invenergy d'installer leurs éoliennes à plus de 4 kilomètres du Lac Pohénégamook. Ça a été la première chose.

635 Suite aux élections de 2021, notre maire a été rencontré également par la suite, donc notre nouveau maire a été rencontré en avril, et les mêmes constats ont été déterminés aussi à ce moment-là, donc l'importance de protéger le lac et le paysage de Pohénégamook. Et on a eu également ces mêmes garanties de la part d'Invenergy.

640 De notre côté, par la suite, on s'est toujours assuré de pouvoir transmettre l'information à notre population par rapport aux consultations publiques qui allaient être faites. Donc, on a partagé sur l'ensemble de nos plateformes, notre site Web, notre panneau lumineux à l'extérieur de l'hôtel de ville pour informer les gens, la population de Pohénégamook, de la présence d'une consultation publique. Donc, le tout a été effectué.

645 Ça a été effectué également dans notre journal municipal. Donc, j'ai copie aussi de ce journal municipal en avril 2022, où on retrouve, à l'attention de nos citoyens, la consultation publique qui était prévue.

650 Et il y a eu une deuxième consultation publique, également, au cours du mois de mai 2023 suite à l'acceptation du projet, et le tout a été partagé sur l'ensemble des réseaux sociaux de la Ville, de nos plateformes, également, sur notre site Web aussi.

655 Maintenant, également, les dossiers ont été discutés lors de séances spéciales ou lors de séances du conseil municipal, et puis il y a eu période de questions avec le public, et en tout temps, nos élus ont répondu aux questions du public à cet effet-là.

LA COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Grenier.

660 – Monsieur Carlo Brousseau, de la Ville de Saint-Antonin. Peut-être le même genre d'information : si, à votre connaissance, il y a eu des consultations publiques concernant le projet, vu le taux de participation. En somme, nous donner un peu un éclairage sur le mode de consultation qui s'est fait auprès de votre municipalité.

M. CARLO BROUSSEAU :

665 Oui, bonjour, madame la Présidente, bonjour, madame la Commissaire. Nous, de notre côté, à Saint-Antonin, on s'est accolé à 100 % aux directives qui venaient de la MRC, dans le fond. Oui, la population a été avisée des démarches que la Ville faisait en fonction de la venue des éoliennes.

670 Nous, étant donné qu'on est situé sur un TNO, les éoliennes sont complètement sur un TNO.
Dans le fond, c'est plus les gens qui ont des lots à bois ou des trucs de ce genre-là qui étaient plus
vulnérables à ça ou, mettons, qui voulaient être informés.

675 Donc, nous autres, on a fonctionné par avis public, puis je vous dirais qu'encore aujourd'hui,
dans le fond, peu importe le citoyen ou la citoyenne qui aurait besoin de questions ou autres, bien,
on demeure toujours ouvert, aussi, à répondre à toute question.

LA COMMISSAIRE :

680 Merci. Je sais que la municipalité de Saint-Honoré, à moins contraire, n'est pas présente
aujourd'hui. Alors, on pourra lui faire parvenir par écrit la question à cet égard-là.

685 Je me permets encore de revenir auprès de la MRC de Kamouraska. Au niveau du TNO, est-ce
qu'au même titre, il y a eu des informations, des avis publics, comme, par exemple, informer les
gens, les détenteurs d'abris sommaires ou de villégiature sur le TNO, qu'il y avait un projet éolien?

Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :

690 Pas à ma connaissance, mais je peux valider.

LA COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

695 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marchand, vous êtes toujours avec nous, j'espère?

M. ARNAUD MARCHAND :

700 Oui, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, bien, je vous invite à poser votre deuxième question.

705

M. ARNAUD MARCHAND :

Très bien. Donc, c'est parfait, ça met la table pour ma deuxième question qui est un peu dans la même veine. Donc, hier, il y a une personne-ressource du ministère de l'Environnement, qui nous a, qui a tâché, bon, nous expliquer la notion d'acceptabilité sociale suite à la question d'une intervenante du public. Cette réponse-là m'a laissé vraiment insatisfait, pour le moins dubitatif. Donc, on nous a dit que l'acceptabilité sociale était une notion qualitative qui se construisait.

710

Moi, j'aimerais ça, donc j'aimerais ça avoir des chiffres aujourd'hui. Il y a Invenergy, donc Maryse Tremblay, en début de séance, hier, qui a fait un petit topo, une présentation mentionnant, par exemple, le principe de transparence pour favoriser l'accès au savoir. Il était question du comité de liaison qui est actif depuis l'automne 2013.

715

Donc, pour le bénéfice de moi-même et de mes concitoyens, concitoyennes, j'aimerais ça avoir accès à des chiffres quant à, justement, la participation du public au niveau de ces structures-là. Donc, par exemple, combien d'individus ont contacté le comité de liaison d'Invenergy depuis l'automne 2023, donc depuis qu'il est actif? Combien de personnes, c'est-à-dire des citoyens, citoyennes non élu.e.s, donc issu.e.s de la société civile se sont présenté.e.s aux journées de portes ouvertes organisées par la compagnie dans les trois MRC concernées? Ensuite, une question pour l'Alliance, dans la même veine : combien de membres du public se sont-ils présentés aux rencontres de l'Alliance ou encore des régies intermunicipales de l'énergie qui constituent l'Alliance depuis leur existence?

720

725

Puis au niveau des municipalités, je serais curieux, ça fait vraiment directement suite à ce qu'on discutait tout à l'heure : combien de... j'aimerais ça avoir une espèce de recensement, si possible, de combien de résidents, résidentes, au niveau des municipalités concernées, mais j'aimerais ça savoir aussi au niveau des 209 municipalités, membres de l'Alliance de l'Est, combien de résidents,

730

735 résidentes, étaient présents, présentes, lors des résolutions des conseils de ville qui visaient à déléguer la compétence de chacune des municipalités en matière d'énergie renouvelable.

Donc, c'est des chiffres que j'aimerais avoir dans l'optique d'aller vers un petit peu plus de données quantitatives qui nous permettraient de mieux cerner l'enjeu de l'acceptabilité sociale.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien compris, monsieur Marchand. C'est quand même une question à multiples volets. On va commencer auprès de Maryse Tremblay.

– Si vous voulez bien nous donner les chiffres que vous avez concernant les éléments que monsieur Marchand à mentionnés.

745 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, alors deux réponses. À la question « combien d'individus ont contacté le comité de liaison jusqu'à maintenant depuis le début de ses activités? », la réponse est 0 individu.

750 À la question « le nombre total de participants que nous avons rencontrés durant nos séances de portes ouvertes », c'est environ 200 personnes qui ont été rencontrées durant les deux séances, les deux sessions de portes ouvertes qui ont totalisé sept portes ouvertes.

755 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Lagacé complète au niveau de l'Alliance?

760 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui, ça va. Dans le cas de l'Alliance, ce n'est pas une personnalité municipale, ce n'est pas une régie, ce n'est pas une MRC. On l'a dit hier : c'est une société en commandite, donc ce n'est pas des séances publiques.

765 Dans le cas de la Régie du Bas-Saint-Laurent, celle que je connais, sur laquelle je siége, même si les séances sont publiques, il n'y a pas eu de participants depuis la mise en place des régies, de notre régie.

770 Dans le cas du nombre de personnes qui ont été présentes lors d'adoption des résolutions par les 209 municipalités, même 210, incluant Saint-Léandre, je n'ai pas cette information-là, pas plus, d'ailleurs, que j'ai le nombre de personnes pour ce qui est des 16 territoires de MRC et de l'agglomération des communautés des Îles-de-la-Madeleine. Je n'ai pas ces informations-là, mais je le répète : toutes ces séances-là au niveau des communautés locales, MRC, régies, ce sont des séances publiques. Tant qu'il y a du public qui vient, nous en sommes très heureux.

775 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lagacé.

780 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Lagacé, au niveau de votre comité de liaison, est-ce que vous pourriez nous présenter la composition? Je sais qu'elle est présente dans votre étude d'impact, mais pour le bénéfice des participants, quelle est la composition du comité de liaison, puis je serais curieuse aussi de connaître c'est quoi leurs devoirs ou leurs obligations, dans le sens, par exemple, est-ce que si vous avez un organisme, je vais regarder, par exemple, un organisme des utilisateurs du territoire, les chasseurs, pêcheurs, est-ce qu'ils doivent, par la suite, l'information qu'ils ont, qu'ils reçoivent du comité de liaison, est-ce qu'ils vont redescendre cette information-là? Excusez l'expression, pas « redescendre », mais est-ce qu'ils vont transmettre cette information-là auprès de leurs membres? est-ce qu'il y a aussi cette obligation-là ou cette mission-là, les membres du comité de liaison?

790 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Je vais vous répondre, madame les commissaires. Donc, c'est moi qui gère le comité de liaison depuis le début de ses activités. On a également embauché, il y a plus d'un an maintenant, un agent de liaison, donc quelqu'un qui est vraiment issu de la communauté, qui reste sur le territoire du

Kamouraska, qui connaît bien les personnes et les organisations du territoire, qui assure la gestion de ce comité-là.

800 Alors, sur le plan de la représentation, nous avons la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag qui est présente, le directeur de ressources naturelles et du territoire, et le coordonnateur aux consultations et accommodements sont présents.

805 Les élus municipaux, donc les trois MRC sont présentes, les trois municipalités, donc Saint-Antoine, Saint-Honoré-de-Témiscouata et Pohénégamook, de même que le maire de Saint-André-de-Kamouraska qui est là en termes de représentation du TNO Picard, du côté du Kamouraska.

810 On a également les organismes de développement économique. Il y en a plusieurs dans la région, des CLD, des SADC, des chambres de commerce, donc on a fait, on les a invités à se consulter entre elles pour venir, donc finalement attirer des représentants sur le comité de liaison. On a donc le CLD de région de Rivière-du-Loup qui est là, on a la SADC du Kamouraska qui est là et la Chambre de commerce du Témiscouata. Donc, on a chacun des trois types d'organismes économiques de chacun des trois territoires qui est présent.

815 Dans les organismes environnementaux, le Conseil régional en environnement du Bas-Saint-Laurent est présent. Également, nous avons une représentante des organismes de bassin versant du territoire, qui est l'Organisme de bassin versant fleuve Saint-Jean, donc il y a deux organismes de bassin versant sur le territoire. Dans le cas-là également, on les a invités à se consulter et à déterminer une personne qui pourra être représentante sur le territoire pour les OBV, sur le comité de liaison.

820 Par la suite, on a les utilisateurs du territoire, donc la Fédération des Clubs quads, la Fédération des clubs de Motoneigistes du Québec. On a le président des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, le directeur général du Groupement forestier du Témiscouata, et on a le Club de Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup qui est là. Donc, ça, c'est la représentativité. On est vraiment sur les
825 organismes économiques, environnementaux, les élus municipaux, la Première Nation, les utilisateurs du territoire.

830 Et le rôle du comité de liaison n'est pas de se substituer à l'initiateur. Donc, ce qu'on cherche, c'est de leur donner l'information à l'avance, de comprendre. On est plutôt, on essaie d'être en mode écoute le plus possible au comité de liaison pour comprendre quels sont les enjeux, les éléments ou les difficultés auxquels on pourrait faire face, que l'on n'aurait pas anticipés au préalable.

835 Je vous donne un exemple très concret : on va devoir communiquer avec les chasseurs, éventuellement, lorsque le chantier va se mettre en place, pour qu'ils puissent voir à quel endroit sur le territoire nous aurons des travaux, pour qu'ils puissent aller récupérer leur cache de chasse, leurs équipements et tout ça sur le territoire public.

840 Donc, en termes de communication avec cette clientèle-là, bien, nous, on n'est pas en mesure de déterminer le meilleur canal, mais le représentant des chasseurs nous a donné diverses pistes de solutions, donc on a travaillé ensemble à monter un petit plan de communication pour s'assurer qu'au moment opportun, on serait en mesure de rejoindre cette clientèle-là de la bonne façon. C'est juste pour vous mentionner un exemple de la façon dont on utilise le comité de liaison.

845 Je ne veux pas mettre la responsabilité de la communication du projet sur des membres d'un comité, ce n'est pas leur responsabilité. Je les laisse libres de communiquer avec les organismes qu'ils représentent. On imagine que, on présume, en fait que connaissant l'information sur le projet, ils doivent en discuter avec les membres de leurs organisations respectives. Par la suite, ça reste que c'est vraiment à l'initiateur de prendre ses responsabilités. Donc, s'il y a des communications à faire sur le projet, on prend nos responsabilités, on les fait nous-mêmes, et on ne souhaite pas que
850 les membres du comité se substituent à nos responsabilités.

LA COMMISSAIRE :

855 Merci, madame Tremblay. Mais, à l'inverse, est-ce qu'il y a des préoccupations ou des opinions qui ont été transmises par l'intermédiaire de vos membres du comité de liaison?

860 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Absolument. Donc, c'est un forum de discussion, puis les sujets peuvent être multiples, mais effectivement, il peut y avoir des préoccupations, par exemple, économiques, et c'est à travers le comité de liaison, puis en fait, en parallèle du comité de liaison qu'on a mis sur pied, le comité de maximisation des retombées économiques.

865
Donc, tout ça est vraiment une discussion en continu, et oui, il y a des éléments de préoccupations qui peuvent arriver. Cependant, je vous rappelle qu'on est encore en développement, donc c'est une phase qui va probablement s'intensifier davantage lorsqu'on sera rendu en période de construction, et c'est pour ça qu'on établit le canal de communication tôt, pour qu'on puisse se connaître, qu'on essaie d'anticiper les enjeux avant qu'ils se présentent, qu'on puisse bâtir notre relation, également, et dans ce temps-là, bien, quand on fait face à quelque chose de plus compliqué, bien, on a déjà une relation d'établie, puis ça travaille plus facilement avec le milieu. Les solutions viennent plus facilement.

875
LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Question de précision, madame Tremblay : comment ça s'harmonise, les activités du comité de liaison puis du comité de maximisation des retombées économiques? Je comprends que ça semble, bien, il semble y avoir un canal de communication commun, du moins. Donc, peut-être juste nous expliquer comment tout ça fonctionne.

885
Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. Alors, on a les représentants à caractère, des organismes à caractère économique qui siègent sur le comité de liaison, et il y a une personne, entre autres, qui a assumé un bon leadership au comité de maximisation des retombées économiques.

895 Alors, quand on a à discuter avec les membres du comité de liaison qui se prépare ou du travail qu'on est en train de faire au comité de maximisation, je peux faire un compte rendu de ce qui se passe, mais souvent, je vais solliciter la personne qui est du CLD de la région de Rivière-du-Loup à venir porter le message du travail qui se fait au comité de maximisation. Donc, on a une boucle qui se fait de ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

900 Merci, madame Tremblay.

Je vais continuer le tour de roue pour compléter, peut-être, l'information que monsieur Marchand recherchait. Je vais aller du côté des villes qui sont présentes. Donc, j'irais du côté de la ville de Saint-Antonin, monsieur Brousseau.

905 – Donc, à savoir, en fait, si vous avez des chiffres lorsqu'il y a eu une résolution qui a passé au niveau de la Ville pour la délégation des compétences. Est-ce que vous avez chiffré les personnes qui assistaient à ces séances-là?

M. CARLO BROUSSEAU :

910 Dans les faits, je vous dirais qu'il n'y a personne qui s'est manifesté.

LA PRÉSIDENTE :

915 Très bien, merci.
– Du côté de la Ville de Pohénégamook, monsieur Grenier.

M. SIMON GRENIER :

920 Il faudrait que je vérifie au niveau du procès-verbal, mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu beaucoup de gens à cette séance, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

925

Très bien. Si vous pouviez vérifier et nous revenir, ça serait apprécié.

M. SIMON GRENIER :

930

Oui. Ça va être fait.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

935

– Donc, monsieur Marchand, ça conclut votre deuxième question. Je vous remercie.

M. ARNAUD MARCHAND :

Oui, merci beaucoup. Au revoir.

940

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir, bonne journée.

945

M. ARNAUD MARCHAND :

Bonne journée.

LA PRÉSIDENTE :

950

Je continuerais, en fait, au niveau municipal, justement. J'aimerais savoir, en fait, comment vous considérez les retombées économiques possibles de projet éolien, en l'occurrence le projet éolien qu'on a ici aujourd'hui, à l'étude.

– Donc, on peut commencer avec monsieur Brousseau.

955

M. CARLO BROUSSEAU :

960 Madame la Présidente, madame la Commissaire. De notre part, à Saint-Antonin, comme c'est là, ce qui pourrait être perçu va être carrément réinvesti dans la communauté. Que ce soit au niveau des infrastructures sportives, infrastructures de toutes les sortes, dans le fond, en amélioration, ou même, il y a des projets selon ce qu'on va avoir comme acceptabilité au niveau des autorités. Il y a aussi au niveau des espaces verts qu'on a certains projets aussi.

965 Donc, les retombées vont être directement rejetées dans la, bien, pas « rejetées », mais réinvesties, dans le fond, dans la communauté.

LA PRÉSIDENTE :

970 Comment ça se passe pour choisir les projets que vous reprenez pour faire du réinvestissement? Est-ce qu'il y a de la consultation citoyenne qui est réalisée?

M. CARLO BROUSSEAU :

975 Oui. On a madame Karine Vincent, dans le fond, notre agente au niveau de développement, puis elle, elle a fait déjà des interventions auprès des citoyens, citoyennes.

980 Oui, il y a certains projets qui sont ressortis, ils ont été filtrés. On regarde aussi, dans le fond, la représentativité des personnes, dans le fond. On a vu, des fois, des audiences qui ont été plus ciblées pour de certains secteurs, donc c'est encore en progrès présentement, mais oui, effectivement, la population, dans le fond, est consultée, puis oui, on met tous nos projets au service des citoyens en priorité.

985 Dans l'absence de demandes de la population, bien, nous, on avance quand même certains projets, mais on demande quand même aux gens de se présenter, les pour ou les contre, dans le fond.

LA PRÉSIDENTE :

990 Merci, monsieur Brousseau.
– Moi, je vais continuer avec monsieur Grenier.

M. SIMON GRENIER :

995 Oui, alors, du côté de la Ville de Pohénégamook, bien, je peux vous parler peut-être des retombées qu'on a déjà eues ou des redevances qu'on a déjà eues pour d'autres projets. Ça va donner, je pense, une bonne indication de ce qu'on pourrait faire, également, avec de nouvelles retombées ou de redevances.

1000 Depuis 2015, on parle d'un montant de 2 253 000 \$ que la Ville de Pohénégamook a reçu. Donc, traditionnellement, je vous dirais que l'orientation qui avait été retenue par le conseil municipal de l'époque était de diviser les redevances éoliennes en deux fonds distincts : donc, un fonds au niveau de nos infrastructures pour maintenir à jour ou améliorer nos infrastructures locales, donc ça peut être bâtiments, routes ou tout autre type d'infrastructures dont on dispose. Et l'autre moitié a été
1005 déposée dans un fonds de développement. Donc, on utilisait le tout pour justement améliorer le développement sur notre territoire ou contribuer au développement sur notre territoire.

Je peux vous donner aussi quelques exemples d'investissements de fonds éoliens qui a eu lieu dans notre milieu au cours des dernières années. Donc, notamment, notre programme d'incitatifs
1010 fiscaux pour soutenir nos entreprises a été financé à partir de redevances éoliennes.

Également, la protection du lac Pohénégamook : on a installé des guérites et également une station de lavage pour protéger notre lac de la moule zébrée. Ça a été payé à partir de notre fonds éolien en développement.
1015

Également, notre nouveau bâtiment multifonctionnel où se trouve le garage municipal, notre caserne d'incendie. Aussi, il y a une partie qui a été payée à partir de fonds éoliens pour le fonds infrastructures, et caetera. Donc, j'ai une liste complète de dossiers qui ont été avancés. Des cours d'école, aussi, réfection de cours d'école qui a été effectuée.

1020 Donc, quand on reçoit des demandes *ad hoc* d'organismes ou d'institutions qui demandent, justement, un soutien financier alors qu'on n'a pas de budget nécessairement relié à ça, on puise à partir de nos fonds éoliens, et puis tous nos investissements sont notifiés par rapport aux fonds qu'on a reçus ou des redevances éoliennes qu'on a reçues.

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci beaucoup. J'étire vers les MRC pour voir aussi comment vous percevez cet apport économique à votre niveau.

– Donc, monsieur Bélanger.

1030

M. VINCENT BÉLANGER :

 Oui, Vincent Bélanger, MRC de Rivière-du-Loup. Dans un même sens, je ne pourrai pas m'avancer sur les redevances ou les utilisations des redevances à venir du projet, si déploiement il y a lieu.

1035

 Par contre, à la MRC de Rivière-du-Loup, on a deux fonds éoliens différents pour soutenir diverses initiatives locales, projets communautaires. Pour vous donner une idée, le fonds éolien Viger-Denonville, en activité depuis 2012, a réinvesti 1 800 000 \$ dans la communauté sur 10 ans pour des projets qui n'auraient pas été en mesure d'être financés ou complètement financés par des programmes existants.

1040

 Donc, le comité administratif prend les décisions dans ce sens-là, confirmées par le conseil de la MRC par la suite. Donc, c'est pour des initiatives qui répondent, qui visent à collaborer à l'objectif de la vision 2011-2031 de la MRC de Rivière-du-Loup, et de répondre aux priorités de développement territorial soulignées dans le schéma d'aménagement et de développement, et dans le plan d'action local en économie et en emploi.

1045

 Et ça vise à soutenir les secteurs d'activités, de développement social et communautaire : préservation de mise en valeur du patrimoine et de la culture, protection de l'environnement, soutien de développement et d'infrastructures récréatives ou touristiques, soutien au développement

1050

économique et soutien aux événements d'envergure ou porte-étendard. Donc, ça ratisse assez large pour les actions dans nos communautés.

1055 Le deuxième fonds, le fonds Nicolas-Riou, Roncevaux, en activité depuis 2017, le fonds. Donc, 2 000 000 \$, environ, depuis sept ans pour la MRC, pour les responsabilités territoriales en lien avec l'exercice de ses compétences.

1060 Donc, par exemple, on a soutenu la Maison Desjardins de soins palliatifs, on a réalisé le plan de développement de la zone agricole en partie, on a fait des investissements en télécommunications d'urgence pour le Plan régional des milieux humides et hydriques, la réfection d'infrastructures cyclables, des choses qui auraient été difficilement finançables à même les quotes-parts déjà prélevées auprès des communautés.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bélanger.
– Monsieur Lehoux, de la MRC de Témiscouata.

1070 **M. MATHIEU LEHOUX :**

1075 Oui. Mathieu Lehoux. En plus des retombées qu'il y a eu pour chacune des municipalités qui totalisent, depuis 2015, pour les parcs éoliens en exploitation au Témiscouata, qui sont de l'ordre de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des municipalités, c'est 2 000 000 \$ de revenus annuels en moyenne redistribués directement aux municipalités locales.

1080 On a fait certains investissements, dont le fonds de développement éolien, qui totalise en moyenne 382 000 \$, qui sert à investir dans les projets d'entreprises, des projets d'organismes. Depuis 2015, c'est 86 projets totalisant un investissement de 3 000 000 \$ pour des retombées, des totaux d'investissements de 45 600 000 \$. Donc, c'est un bon levier financier pour permettre des projets. Là-dessus, il y a eu 55 projets qui étaient des projets d'entreprises et non d'organismes, des projets de développement économique privés.

1085

On a aussi investi 225 000 \$ pour l'implantation d'un centre d'études collégiales au Témiscouata, une antenne collégiale, donc ces sommes-là ont servi à financer ce centre d'études collégiales.

1090

On a aussi investi 191 000 \$ pour le maintien des opérations de la traverse du lac Témiscouata, le traversier du lac Témiscouata, 20 000 \$ en déploiement de réseau de bornes de recharge pour les vélos électriques – les véhicules électriques, excusez.

1095

On a aussi fait des investissements au niveau des ententes pour... signature d'ententes régionales, dont le travail de rues, travail de rangs, les ententes en bioalimentaire aussi. Donc, c'est quelques exemples d'investissements qui ont été faits pour le bien-être de la communauté puis le développement de nos communautés

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

– Pour terminer le tour, la MRC de Kamouraska.

1100

Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :

1105

Oui, Marie-Christine Rousseau. Concernant les retombées et les redevances, en ce moment, je ne suis pas en mesure de m'avancer vraiment. Il faudrait que je consulte des ressources à l'interne de l'organisation avant de pouvoir vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

On va attendre votre réponse. Merci beaucoup.

1110

Mme MARYSE TREMBLAY :

1115

Madame la Présidente, du côté de monsieur Lagacé, on aimerait pouvoir déposer un document à l'intérêt de la commission sur le même sujet.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

– Monsieur Lagacé, vous voulez apporter un complément d'information?

1120

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui, madame la Présidente, madame la Commissaire. Dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, on a un répertoire de tous les projets soutenus, autant pour le volet Viger-Denonville que le volet Nicolas-Riou. J'aimerais bien vous déposer l'ensemble des projets qui ont été soutenus via les deux fonds éoliens, puis j'aimerais aussi rajouter : j'ai dit hier à la commission que les MRC s'étaient privées de 1,25 % pour mettre en place un fonds de développement régional. Si vous voulez bien, je pourrais peut-être vous présenter la capsule 3 qui est en lien avec les investissements qui ont été réalisés, puis ça va permettre de compléter monsieur Lehoux en lien avec les initiatives portées par la région.

1125

1130

Dans le cas du CRD, le conseil régional de développement, et dans ce cas-là, c'est une organisation qui a pris la place des CRÉ, parce qu'à l'époque, il y avait les conférences régionales des élus qui fonctionnaient bien au Bas-Saint-Laurent, malheureusement, qui ont été dissoutes en 2016. On a mis en place un CRD, et cette organisation-là reçoit l'équivalent de 10 % des bénéfices éoliens via les projets Roncevaux et Nicolas-Riou.

1135

On voit l'ensemble des initiatives qui sont portées. Dans le cas de... on parle de 5 000 000 \$ qui a été versé depuis 2017. 4 000 000 \$ a servi à lever des ententes d'une hauteur de 50 000 000 \$.

1140

On est la seule région au Québec à avoir autant d'ententes au bénéfice de nos populations, que ça soit en immigration, que ce soit en développement social, en innovation. L'Alliance pour la solidarité, notamment, les plantes envahissantes. Donc, il y a beaucoup d'ententes qui ont pris place.

1145

On soutient aussi des organisations comme le créneau Tourbe et les substrats, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Donc, on soutient aussi de multiples organisations, ce qui fait en sorte que la région du Bas-Saint-Laurent peut assumer un plus grand leadership au bénéfice des populations du

1150

Bas-Saint-Laurent, en tenant compte, je dirais, des initiatives qui prennent place dans les multiples territoires de MRC. Ça fait que ça a un impact vraiment intéressant pour ce qui est de la région du Bas-Saint-Laurent.

1155

Puis dans le cas des communautés locales, là aussi, il y a des investissements. Vous avez entendu : monsieur Brousseau, tantôt, en parlait. C'est la même chose dans ma communauté à Saint-Cyprien : on a mis en place un terrain de soccer avec un terrain de balle intégré.

1160

Donc, on peut soutenir des initiatives intéressantes, notamment en loisirs, en fonction de nouveaux revenus, puis je le répète, qui ne se retrouvent pas à partir des poches des citoyens, mais à partir des bénéfices éoliens qui sont retirés pour le bénéfice des citoyens de chacun de nos territoires.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour le complément d'information.

1165

Je vais laisser la parole à ma collègue, madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1170

– Madame Dupont, des Affaires municipales, est-ce que vous êtes toujours présente? J'avais une petite question en lien avec les informations qu'on a reçues des diverses MRC. J'étais curieuse de connaître si le Ministère a... pas « a », mais demande, peut-être, une reddition de comptes auprès des MRC suite à, par exemple, tous ces projets, en fait, je dirais, ces revenus qui arrivent dans les MRC, puis, je dirais, la répartition des différents projets.

1175

Peut-être m'éclairer là-dessus. Vraisemblablement, vous voyez que je ne suis pas très familière avec ces éléments-là, mais je me disais, compte tenu que c'est relativement récent dans le milieu municipal, les revenus qui sont directement déposés dans les coffres des municipalités, mais est-ce

1180

que le ministère des Affaires municipales a un certain regard ou, du moins, exige une reddition de comptes auprès des diverses MRC?

Mme DOMINIQUE DUPONT :

1185

Madame la Commissaire, bonjour. Dominique Dupont, ministère des Affaires municipales. Je n'ai malheureusement pas la réponse à votre question. Je vais la poser auprès de mes collègues qui seraient plus à même d'avoir les réponses. Ces collègues-là ne sont pas en ligne aujourd'hui. Je vous reviens rapidement.

LA COMMISSAIRE :

1190

Merci beaucoup.

Mme DOMINIQUE DUPONT :

1195

Plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1200

Madame Dupont, pendant que vous êtes avec nous, on va en profiter. On avait une question sur l'évaluation paysagère qui a été réalisée par l'initiateur. Je crois qu'à votre ministère, vous avez certaines lignes ou un guide des bonnes pratiques pour faire cette évaluation-là des impacts éventuels sur le paysage. Donc, on souhaitait avoir votre appréciation de l'évaluation qui a été réalisée.

1205

Mme DOMINIQUE DUPONT :

Merci pour votre question. Ce que le Ministère propose, ce sont les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, qui s'adressent aux municipalités régionales de comté.

1210

Donc, les attentes que le gouvernement a sont envers les MRC, de prévoir, dans leur règlement de contrôle intérimaire ou dans leur schéma d'aménagement, comme les représentants des MRC l'ont présenté, certaines balises à l'encadrement du développement éolien.

1215

Il y a, effectivement, avec le document d'orientation, des guides techniques qui ont été fournis pour prendre en compte certaines considérations, dont les éléments paysagers. Toutefois, ce ne sont que des guides de recommandations, il n'y a aucune validation qui est faite du côté du gouvernement à cet égard, donc je n'ai pas une réponse satisfaisante à vous fournir. Nous ne recevons pas ces appréciations faites par les initiateurs de projet, par exemple.

1220

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, c'est clair, je vous remercie.

1225

Je vais aller dans la même veine, du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Je crois que vous avez également un outil au sein de votre ministère pour donner des orientations pour la réalisation d'études sur le paysage. Donc, madame Rioux, est-ce que vous pouvez nous donner une certaine appréciation de ce qui a été réalisé pour le projet en ligne avec cet outil-là que vous avez dans votre ministère?

1230

Mme MÉLANIE RIOUX :

Absolument pas. Je ne connais pas personnellement l'outil de validation du paysage, c'est complètement en dehors de mon expertise. Il faudrait même que je fasse des recherches à l'interne pour connaître la personne désignée.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1240

LA COMMISSAIRE :

1245 Madame Rioux, est-ce qu'il y a toujours le secteur territoire auprès de votre ministère? Parce que je sais que ça bouge beaucoup au niveau de la composition des différents secteurs. Peut-être que c'est du côté du territoire qu'il aurait développé ce genre d'outil pour vérifier.

Mme MÉLANIE RIOUX :

1250 Merci de la précision. C'est effectivement, peut-être, c'est ça, dans la direction du territoire. Oui, ils ont été réintégrés au sein du ministère des Ressources naturelles et des Forêts avec les derniers changements, mais vous comprendrez qu'ils ne sont pas directement impliqués dans l'équipe des forêts, ça fait que je dois vraiment chercher la réponse et la personne. Merci.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

1260 En fait, pour poursuivre sur la lignée du paysage, au niveau des MRC et des villes, savoir, en fait, si, de votre côté il y a des paysages d'intérêt qui ont été identifiés ou reconnus importants pour votre région, puis qui pourraient éventuellement être affectés par le projet. Donc, je vais commencer par monsieur Bélanger, de la MRC de Rivière-du-Loup.

M. VINCENT BÉLANGER :

1265 Oui. Le schéma d'aménagement inclut différentes normes par rapport à la préservation des paysages. Préalablement à la révision du schéma, on a fait faire une étude par une firme en patrimoine, le Ruraliste, qui nous a permis d'identifier des corridors routiers avec des points de vue particuliers, donc des endroits où on doit garder la protection des paysages en tête.

1270

Sans l'intégrer entièrement dans le schéma, on a ramené certaines normes pour protéger les paysages de l'affichage, entre autres, et on a doublé ces contraintes-là dans les normes sur l'implantation des éoliennes pour, si on veut revenir au projet d'aujourd'hui.

1275

Donc, on a certaines normes de distance où l'implantation d'éoliennes est prohibée autour des zones de récréotourisme, autour des périmètres urbains, autour des routes collectrices et principales, route 132, route 185, autoroute 20, autoroute 85. Donc, des normes comme ça qui assurent que les éoliennes ne seront pas implantées trop près des villégiateurs ou des conducteurs. Des distances aussi séparatrices avec le parc linéaire Petit-Témis pour le vélo et la motoneige.

1280

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je comprends que ces distances-là, elles figurent dans votre *Règlement de contrôle intérimaire*, c'est bien ça?

1285

M. VINCENT BÉLANGER :

Oui, également.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Puis, dans le fond, du moment où les distances sont respectées par un... on parle du projet ici à l'étude, mais de tout autre projet, pour vous, vous considérez que l'aspect du paysage, dans le fond, c'est satisfaisant pour vous?

1295

M. VINCENT BÉLANGER :

Oui.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1305

LA COMMISSAIRE :

1310 Monsieur Bélanger, dans le cas ici, on se retrouve avec possiblement des éoliennes de 200 mètres de haut. Selon vos normes, est-ce que vous pensez que c'est toujours adéquat en fonction des normes de votre RCI, compte tenu qu'on change de type d'éolienne qui, habituellement, n'atteignait pas cette hauteur-là?

M. VINCENT BÉLANGER :

1315 Oui. En fait, on a certaines distances séparatrices par rapport à des habitations qu'on multiplie à la hauteur des éoliennes. Donc, l'éolienne se retrouve à devoir être implantée plus loin d'une résidence, d'une habitation. Et il y a certaines autres distances qui sont fixes, qu'on a revues l'an dernier, par une mise à jour pour assurer que l'application soit simple pour nos ressources, pour 1320 quand on analyse des projets. Aussi pour s'amarrer avec les territoires voisins, donc des distances qu'on a jugé suffisantes malgré les hauteurs qui sont plus importantes des éoliennes qu'il y a 10, 15, presque 20 ans qu'on a implanté notre premier RCI.

LA PRÉSIDENTE :

1325 Monsieur Lehoux, du côté de Témiscouata.

M. MATHIEU LEHOUX :

1330 Oui. Dans le document qu'on a déposé, qui est un extrait du schéma d'aménagement, il y a une section qui parle de la transformation du paysage, puis on aborde les paysages d'une certaine façon, la définition de ce qu'est un beau paysage, qui est tout à fait relatif d'une personne à l'autre. Donc, on ne peut pas juger de la qualité paysagère en fonction de cette base-là de façon objective.

1335 Donc, au niveau des normes règlementaires, on y a été avec notre *Règlement de contrôle intérimaire*, qui vient aussi établir des normes plus objectives par rapport aux habitations, par rapport aux routes, puis par rapport aux périmètres urbains où est-ce que c'est plus densément peuplé.

LA PRÉSIDENTE :

1340

Merci.

– Madame Rousseau, au niveau de Kamouraska, c'est un peu le même principe, là, entre autres, en lien avec votre *Règlement de contrôle intérimaire*?

1345

Mme MARIE-CHRISTINE ROUSSEAU :

Oui, exactement. En fait, la réglementation que la MRC s'est dotée vise l'implantation d'éoliennes dans les territoires forestiers éloignés, donc dans les TNO, éloignées des zones habitées, également, pour préserver les paysages. Donc, un peu comme les MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata, il y a des distances séparatrices par rapport aux habitations, les routes locales, la route 289, également, le lac Morin, cours d'eau, milieux humides, et caetera. Donc, oui.

1350

LA PRÉSIDENTE :

1355

Merci.

– Du côté des Villes, bien que les RCI relèvent des MRC, avez-vous des éléments à signifier au niveau de l'intégration paysagère?

M. CARLO BROUSSEAU :

1360

En ce qui concerne Saint-Antonin, nous, on est dans un TNO, oui. C'était un territoire convoité par les chasseurs un peu plus. Il y a déjà eu de l'exploitation de gravier dans ces coins-là,

1365

Au niveau où on peut apercevoir les éoliennes, autoroute 85, puis on a des développements, nous autres, un peu plus isolés, plus de villégiature, puis peu ou pas perceptibles, dans le fond, malgré le dimensionnement des éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

1370

Merci.

M. SIMON GRENIER :

1375 Oui, alors du côté de la ville de Pohénégamook, dès les premiers échanges, ça a fait partie des réflexions et des préoccupations qu'on a apportées à Invenergy concernant le maintien des paysages de Pohénégamook.

1380 Pohénégamook est reconnue pour sa villégiature, pour son tourisme aussi. On a bien pris la peine de spécifier que ça faisait partie de l'essence même de notre municipalité, que de conserver des beaux paysages. C'est donc d'abord un projet qui va ultimement nuire à notre économie principale, qui est le tourisme; ce n'était pas souhaité.

1385 Alors, on a demandé, justement, comme je le mentionnais un peu plus tôt, d'avoir au moins une distance séparatrice par rapport au lac, pour s'assurer de préserver autant que possible les paysages, et de préserver également, bien sûr, la quiétude des villégiateurs, des touristes et des visiteurs de Pohénégamook. Première chose.

1390 On a également demandé aussi à faire des simulations visuelles à certains endroits jugés stratégiques sur notre territoire, donc principalement dans des attraits ou des endroits qui sont très fréquentés par les touristes, chose qu'Invenergy a faite également. Ces simulations visuelles là ont été présentées à la population lors des consultations publiques aussi, et je vous dirais que tant la Ville que la plupart des citoyens qui ont été présents ont été rassurés par ces simulations visuelles qui ont été présentées lors de ces consultations.

LA PRÉSIDENTE :

1395 Merci, monsieur Grenier.

1400

1405

M. ALEXANDRE RICHARD

LA PRÉSIDENTE :

1410

Donc, on va y aller avec monsieur Richard, qui semble être prêt à intervenir à distance, en espérant que les problèmes techniques sont derrière lui, nous.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1415

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Bonjour.

1420

M. ALEXANDRE RICHARD :

Alex Richard. En fait, j'ai deux questions pour la commission. Hier, l'initiateur, il nous a déclaré qu'il y avait 12 à 18 mois d'opération qui permettaient de compenser les émissions sur 30 ans, en faisant référence probablement aux gaz à effet de serre.

1425

1430

Ma question, c'est (coupure sonore) juste pour mettre en contexte, par rapport à l'analyse du cycle de vie. L'initiateur a aussi déclaré qu'il y avait un pourcentage, 80 % de l'énergie éolienne était consommée au Bas-Saint-Laurent, qu'il y avait 12 à 18 mois d'opération pour compenser les émissions de 30 ans d'opération. Ma question, c'est : l'initiateur a-t-il tenu compte de l'usage projeté de l'énergie turbinée par le projet dans son analyse du cycle de vie du parc éolien? Et si oui, bien, est-ce qu'il peut déposer la démarche puis la méthodologie?

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, monsieur Richard. On va adresser la question à madame Tremblay.

1440 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Sur la question spécifique de monsieur Richard, il n'y a pas eu d'analyse sur l'impact que pourrait générer l'énergie qui serait produite par le parc et consommée par d'autres utilisateurs, si j'ai bien compris la question.

1445 Ce que j'ai mentionné hier, c'est qu'effectivement, pour l'ensemble du cycle de vie sur 30 ans, donc je parle de la manufacture des équipements, des composantes des éoliennes, leur transport sur le site, la construction du parc éolien, une fois que le parc éolien aura été en opération pour une période de 12 à 18 mois, on aura compensé l'empreinte GES, effectivement qui est associée à la construction, la mise en place du projet lui-même.

1450 Je me permets de reculer d'un pas. La raison d'être de ce projet-là, c'est une demande de la part d'Hydro-Québec, l'acheteur d'électricité, qui planifie une demande accrue en énergie, et dans le souhait du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec d'effectuer une transition énergétique, on souhaite substituer des combustibles fossiles par de l'énergie renouvelable, donc c'est un projet qui participe directement à la lutte aux changements climatiques.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Tremblay.

1460

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Juste, en complément, si vous me permettez.

1465

LA PRÉSIDENTE :

1470 Oui, allez-y, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1475 C'est ça. En amont, oui, par rapport à l'analyse du cycle de vie; en amont, hier, le promoteur nous expliquait qu'il faisait confiance au turbinier. Puis en fait, ma question, c'est par rapport à ça aussi. Est-ce que, dans le fond dans cet... je crois, en fait, qu'il n'y a pas eu d'analyse de cycle de vie, si je comprends bien, qui a été réalisée pour ce projet-là, mais est-ce qu'en amont, c'est le même principe qu'en aval, en fait?

1480 Là, on a une confirmation que l'atteinte GES a été calculée par rapport au projet, mais en amont il y a aussi d'autres empreintes, comme l'empreinte sur les ressources, l'extraction minière, tout ça, on en a parlé un peu hier, je crois qu'il y a des intervenants qui en ont parlé. Est-ce que, vraiment, par rapport à l'analyse du cycle de vie, ça a été fait dans sa globalité, sur tout? Parce que l'analyse du cycle de vie, c'est complet, jusqu'à la récupération des éoliennes en fin de vie. On ne peut pas
1485 vraiment s'en sortir de cette étape-là, d'analyse au moment de l'utilisation et en amont pour l'extraction. Donc, juste confirmer que soit, ça a été fait ou ça n'a pas été fait.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Merci, monsieur Richard. Effectivement, ce point-là on l'a abordé brièvement dans la séance d'hier soir.

– Peut-être, madame Tremblay, nous redonner l'information sur qu'est-ce qui est considéré dans l'analyse du cycle de vie pour permettre de faire les choix que vous faites pour retenir les matériaux pour les différentes composantes du parc éolien.

1495

Mme MARYSE TREMBLAY :

1500

Oui. Bien en fait, ça revient un peu, madame la Présidente, à ce que je mentionnais tout à l'heure. Donc, la question de l'empreinte GES du projet, elle a été analysée à l'intérieur de l'étude d'impact, c'est donc disponible.

1505

L'estimation des GES, puis là, je parle, en fait, de la construction, donc la construction du parc, on parle de 117 000 tonnes de GES, et le total des émissions lors de l'exploitation, en tonnes, par année, c'est 136 tonnes par année. En moyenne, sur 30 ans, c'est 4 089, donc ça fait un total de 121 000 tonnes de GES qui sont liées à la construction et l'exploitation du projet.

1510

Et ma référence aux 12 à 18 mois, elle est basée sur une étude qui a été réalisée au Royaume-Uni, qui a été distribuée par le scientifique en chef du Québec, donc corroborée par le scientifique en chef du Québec, donc la référence aux 12 à 18 mois.

1515

Peut-être un élément sur la question du turbinier. On s'est intéressé aussi à la question suite à la séance d'hier, et sur le site internet du turbinier Vespas, il y a quand même pas mal d'informations sur leurs propres engagements environnementaux, la façon dont ils abordent la recyclabilité de leurs éoliennes. Quand on travaille dans l'industrie éolienne comme nous, chez Invenergy, mais aussi nos partenaires et nos fournisseurs, ça fait partie, évidemment, de nos valeurs profondes que de faire les choses correctement.

1520

D'ailleurs chez Invenergy, on a nos propres objectifs de carboneutralité, et qui impliquent notre chaîne de fournisseurs. Donc, nous aussi, au fur et à mesure que les années avancent, on va s'assurer de resserrer nos exigences sur les fournisseurs pour atteindre une carboneutralité.

1525

LA PRÉSIDENTE :

Ces informations-là que vous faites allusion par rapport à Vestas, est-ce que vous pouvez déposer ces informations-là à la commission?

1530

Mme MARYSE TREMBLAY :

1535 Oui, on peut vous rassembler l'information de façon digeste à partir de qu'on a vu. Je pense qu'on aura besoin d'un petit délai, parce que j'ai l'impression que ça sera en anglais à la source. Donc, on devra avoir un petit délai de traduction.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Pas de problème. Pas de problème, merci.
– Alors, merci, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1545 Est-ce que j'ai le droit à une deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

1550 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1555 C'est bien. Donc, en gros, hier aussi, on a fait référence que le projet était rentable et compétitif entre 5 à 6 ¢ le kilowattheure. Ma question, c'est par rapport au montage financier de ce projet-là. Est-ce que ces coûts aussi bas de revient au kilowattheure internalisent l'ensemble des externalités, en fait? C'est une question par rapport à l'internalisation des coûts.

1560 Juste comme exemple, t'sais, hier, on a parlé que la vitesse, le seuil de décollage des éoliennes, 3 mètres/seconde à 5,5 mètres/seconde, bien, ça, ça représenterait, par exemple, un coût d'externalité. Donc, on s'entend que pour tous les nouveaux projets, la vitesse va être différente. Pour ce le projet-là, on a un seuil de démarrage différent. Ça représente un coût, un coût par rapport aux risques pour les chauves-souris, par exemple. Est-ce que tous ces coûts-là ont été évalués cumulativement puis intégrés dans le montage financier? Ma question.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1570 Oui, merci, madame la Présidente. Donc, effectivement, quand on fait le montage financier d'un projet, on prend en charge et on anticipe l'ensemble des coûts qui peuvent être relatifs à ce projet-là.

1575 On a aussi peut-être un élément intéressant pour la commission et pour le citoyen. C'est un site qu'on connaît bien, donc la donnée énergétique, le vent, on a des données sur une période de 10 ans, donc on est extrêmement confiant sur la validité des données. On est donc en mesure de faire une analyse financière qui est très, très juste, qui inclut absolument tous les coûts imputables au projet dans toute sa durée de vie, incluant le démantèlement dont on a fait allusion hier.

1580 Et pour le bénéfice du citoyen, également, quand on propose une soumission et un prix à Hydro-Québec, on prend en considération tout l'aspect réglementaire qui est en fonction au moment du dépôt de la soumission. Donc, on a soumissionné un prix, effectivement, avec une éolienne qui décolle à 3 mètres/seconde.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Très bien, merci.
– Merci, monsieur Richard, pour votre question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1590 C'est bon. Si les paramètres changent, par exemple, que pour quelconque raison, je donne un exemple, à 5,5 mètres-seconde, il faudrait ajuster à cause des mortalités de chauves-souris, est-ce que le projet serait toujours rentable? Dans sa globalité.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez savoir, advenant le cas où qu'il y a des nouvelles mesures qui sont ajoutées ou exigées, est-ce que ça ne devient plus rentable, ou est-ce que la rentabilité va être réévaluée? C'est-tu bien ça que je comprends?

1600 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1605 C'est que si... un peu, c'est ça, c'est pour un complément, en fait, un exemple avec la vitesse de seuil de démarrage des éoliennes, si, par exemple, on se rend compte, on sait, c'est d'actualité que par exemple, on trouve une chauve-souris, bien, c'est suffisant pour faire réduire, pour changer la vitesse; bien, par exemple, si l'entièreté du parc passait à 5,5 mètres/seconde, est-ce que ça resterait toujours viable, le projet? Par exemple. Si les paramètres changent, justement.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Richard, je comprends bien votre question. J'ai compris de madame Tremblay que toutes ces externalités-là possibles avaient été évaluées, mais je vais retourner auprès d'elle pour qu'elle puisse confirmer pour le cas précis, justement, de la mesure de bridage pour les chauves-souris.

1615 – Est-ce que c'est quelque chose que vous avez considéré dans votre montage financier? Et voilà.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1620 En fait, la réponse claire, madame la Présidente, par rapport au moment du dépôt de la soumission, c'est que cet élément externe là ne faisait pas partie du paysage au moment du dépôt de la soumission.

1625 Cependant, Invenergy et l'Alliance de l'Est, on est des partenaires qui sont soucieux de l'environnement et des impacts de nos projets dans leur milieu. Donc, ce à quoi on s'est engagé hier, c'est que suivant le suivi des mortalités, s'il y avait une situation spécifique sur un site, on serait

en mesure de discuter de mesures particulières pour les éoliennes qui pourraient être problématiques si c'était le cas.

LA PRÉSIDENTE :

1630

Donc, est-ce que je comprends que cette mesure-là, si elle était éventuellement appliquée, le projet... donc, je comprends la préoccupation de monsieur Richard : est-ce que ça pourrait compromettre la rentabilité du projet?

1635

Mme MARYSE TREMBLAY :

Écoutez, bien, moi, ce que je vous mentionne, c'est que si on continue de suivre les règles pour lesquelles notre projet est encadré, donc au moment du dépôt de la soumission, on est évidemment très confortable avec ça. S'il y a des ajustements que l'on doit faire, donc certains ajustements particuliers, on est confortable avec ça aussi, puis non, ça ne mettra pas en péril le projet.

1640

LA PRÉSIDENTE :

J'imagine que vous prévoyez une marge de manœuvre dans le montage financier de vos projets pour ce type d'exigences supplémentaires là.

1645

– D'accord. Donc, ça répond à votre question, monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1650

Oui, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Bon après-midi.

1655

M. ALEXANDRE RICHARD :

1660 Bon après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

1665 Donc, on va continuer avec quelques questions de la commission. Ensuite, nous prendrons une pause de 15 minutes. Donc, je vais laisser madame St-Michel y aller de quelques questions.

LA COMMISSAIRE :

1670 Madame Tremblay, hier, on a parlé brièvement, justement, de certaines espèces animales, disons. Si on regarde plus spécifiquement l'habitat de la tortue des bois, il y a des opérations de déboisement qui vont avoir lieu près d'un habitat désigné. J'aurais aimé pouvoir vous entendre un peu là-dessus, en termes de, je dirais à la fois la période ciblée pour les différents travaux, par exemple, la superficie de déboisement, qu'est-ce qui justifie également les opérations dans un habitat désigné. Puis par la suite, je vais aller faire un tour auprès des gens du ministère de l'Environnement, le secteur faune.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1680 Oui, merci, madame la Commissaire. Alors, sur le plan de la tortue des bois, il y a des validations qui ont été réalisées en mai 2024, dans les habitats potentiels qui ont été identifiés par le ministère de l'Environnement, et à cet effet je pense que madame Véronique Lepercq, de PESCA Environnement, serait en mesure de prendre le relais sur la réponse.

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1685 Oui. Bonjour, madame la Commissaire. En effet, il y a des validations qui ont été réalisées au mois de mai, et si vous le souhaitez, je pourrais présenter une carte des résultats des inventaires qui ont été, des inventaires préliminaires qui ont été faits.

1690 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, si vous voulez bien.

1695 **Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Merci. Je tenais à préciser que le rapport préliminaire d'inventaires a été déposé, donc, aujourd'hui, puis cette carte est présente dans le rapport.

1700 Donc, les inventaires qui ont été réalisés ont été effectués dans les habitats potentiels de la tortue des bois, donc ce sont les habitats que vous voyez en mauve sur la carte. Il y a une recherche d'individus, de tortues des bois qui a été effectuée dans les emprises du projet dans un... 200 mètres autour des emprises du projet, qui sont situées dans ces habitats potentiels de tortues.

1705 Donc, les premiers résultats, pour le moment, c'est qu'un aucun individu de tortue n'a été observé au cours de ces inventaires. Toutefois, il y a des traces, donc, de grattage qui ont été localisées dans l'occurrence déjà répertoriée par le CDPNQ de la tortue des bois. Donc, sur la carte, ce sont les localisations. En bas, à gauche, dans le petit zoom, donc toutes situées dans l'occurrence de la tortue.

1710 Et également, pendant ces inventaires, nous avons repéré les habitats, les sites de ponte potentiels, donc ce sont tous les points jaunes que vous pouvez voir sur la carte. Il y a 117 sites de ponte potentiels actuellement localisés, et ces sites de ponte seront à nouveau inventoriés en période propice, donc cette semaine. En fait, nos équipes sont sur le terrain cette semaine pour réaliser cet inventaire. Donc, nous aurons la suite des résultats un peu plus tard.

1715 Au niveau des mesures qui sont mises en place pour la protection de la tortue des bois, il y a trois niveaux de mesures qui ont été considérés. Donc, tout d'abord, au niveau de l'occurrence de la tortue, les travaux de déboisement qui sont prévus concernent l'élargissement d'un chemin existant, et donc, l'initiateur du projet s'est engagé à réaliser ses travaux entre le 15 novembre et le 1720 31 mars. Je précise qu'advenant le fait qu'une tortue soit localisée pendant les inventaires, le site de

localisation sera considéré comme une occurrence, donc cette mesure sera également appliquée à l'endroit de localisation d'un individu.

1725 Ensuite, deuxième niveau de mesures à l'échelle des habitats potentiels de la tortue des bois, les mesures qui seront appliquées seront le fait de réaliser la réfection et le remplacement des ponceaux en période libre de glace, donc afin de permettre de faire ça lorsque les tortues sont sorties de l'eau. Aussi, les éventuels sites de ponte qui seront localisés seront, bien entendu, sécurisés, et un protocole de vérification de la présence de tortues des bois sera mis en place, donc avant la réalisation des travaux de réfection de ponceaux. Donc, il s'agira d'une vérification de la présence
1730 d'individus avant d'effectuer ces travaux.

Et enfin, je parlais d'un troisième niveau de mesures, donc cette fois-ci à l'échelle de l'ensemble du chantier. Il y aura une sensibilisation du personnel sur le terrain, un surveillant environnemental qui sera présent, et donc l'espèce sera ajoutée au guide de surveillance. Bien entendu, si un individu
1735 est découvert, il sera mentionné au ministère de l'Environnement.

LA COMMISSAIRE :

1740 Comme type de mesures, si, par exemple, vous trouvez un spécimen, un individu, vous relocalisez l'individu dans un milieu semblable? Quelle est la procédure?

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1745 Dans ce cas-ci, ce sera, l'individu sera localisé et le ministère de l'Environnement sera contacté dans le cas de découverte d'un individu. Une mesure supplémentaire que l'initiateur a prise, c'est que si un individu est découvert à proximité d'un chemin du parc éolien, alors dans ce cas, il y aura des barrières d'exclusion, en fait, qui seront installées en bordure du milieu humide ou hydrique dans lequel cet individu aura été trouvé, donc afin de permettre de sécuriser le chemin à cet endroit-là, en cas d'éventuelles traversées de la tortue avec la circulation, mais dans le reste des cas, on
1750 discutera des mesures en place avec le Ministère.

LA COMMISSAIRE :

1755 Pour information, est-ce que plusieurs endroits, le long des chemins qui vont être élargis, je comprends que c'est des chemins existants, vous êtes susceptible de rencontrer la tortue des bois ou il y a simplement un secteur bien précis le long du projet?

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1760 On le voit surtout sur la carte, il s'agit du secteur, donc du chemin qui a une forme en V qui longe la rivière Saint-François, où le chemin est déjà existant, et il longe, en fait, l'habitat potentiel de la tortue, et il longe aussi l'occurrence. Bien, le chemin est dans l'occurrence de la tortue des bois. Donc, au regard des inventaires qu'on a réalisés au mois de mai, c'est également dans cette zone
1765 où il y a le plus de chances de trouver de la tortue des bois.

LA COMMISSAIRE :

1770 L'occurrence en question, du centre de données du patrimoine écologique, est-ce qu'il est récent ou c'est une occurrence qui date?

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

1775 Ce sont les données cartographiques fournies par le Ministère, donc qui nous ont été fournies au moment de la réalisation de l'étude d'impact.

LA COMMISSAIRE :

1780 Vous n'avez pas la date?

Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :

Je pourrai vous retrouver la date, oui.

1785 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. S'il vous plaît. Dites-moi : est-ce que c'est le secteur dont parlait également hier, dont, par exemple, qu'il y aurait du déboisement dans le refuge biologique? Est-ce que c'est au même endroit?

1790 **Mme VÉRONIQUE LEPERCQ :**

Je vais vous faire intervenir monsieur Bérubé.

M. JOËL BÉRUBÉ :

1795

Madame la Commissaire, ce n'est pas au même endroit. Le refuge biologique est sur le chemin qui remonte vers les éoliennes dans le secteur sud-est, un petit peu plus haut le long du... ce n'est pas le même secteur.

1800 **LA COMMISSAIRE :**

Ce n'est pas le même secteur. Parce qu'on lisait qu'il y avait... dans votre étude d'impact, on voyait également qu'il y a un sentier de motoneige qui doit être rectifié, je peux parler comme ça, alors c'est le sentier de motoneige qui se retrouve plus dans le secteur du refus biologique et non la tortue des bois?

1805

M. JOËL BÉRUBÉ :

En fin de compte, le secteur de l'occurrence est situé le long du chemin Guérette dont on parlait hier, un chemin qui est relativement large et qui nécessite peu de travaux de réfection pour le transport des composantes, seulement quelques corrections de courbe pour permettre le déplacement des pales.

1810

Par contre, dans le contexte de l'aménagement du sentier de motoneige, on souhaiterait créer ait une emprise, en collaboration avec la Fédération et les différents clubs, pour leur permettre de

1815

circuler en toute sécurité sur un sentier damé en dehors des chemins existants utilisés par les autres utilisateurs du milieu ainsi que nos travailleurs.

LA COMMISSAIRE :

1820

Et simplement pour clarifier cette section de sentier de motoneige, il n'est pas dans l'habitat de la tortue des bois?

M. JOËL BÉRUBÉ :

1825

En fait, l'habitat en tant que tel est la rivière et le milieu humide qui borde la rivière. Le chemin, le déboisement serait fait du côté opposé à cette rivière-là, dans un milieu forestier, en évitant les milieux humides ouverts dans la période mentionnée par madame Lepercq, pour éviter d'affecter la tortue dans ses activités de reproduction.

1830

LA COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

1835

LA PRÉSIDENTE :

Vous pourriez voir madame Bourget, de la Faune. Je ne veux pas passer par-dessus madame Lavoie.

– Mais j'imagine que vous allez rediriger la question vers madame Bourget, de la Faune.

1840

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Exactement. Je vais inviter madame Bourget, de la Faune, à venir discuter de la question.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

1850 Rebonjour, madame Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

1855 Rebonjour., Geneviève Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Oui. J'écoute votre question.

1860 **LA COMMISSAIRE :**

1865 Oui, c'est ça. Écoutez, on a un plan de rétablissement concernant la tortue des bois, je pense, qui a été... je n'ai pas la date sous les yeux, mais qui est quand même de quelques années. Je ne sais pas, première question, s'il a été mis à jour ou si c'est prévu par le Ministère de le remettre à jour. Alors, j'aurais aimé vous entendre parler un peu. D'abord, qu'est-ce qu'un habitat protégé au sens de la loi, les obligations, les mesures à mettre, les mesures d'atténuation qui seraient à mettre en place au regard d'un habitat protégé, puis également, qu'est-ce qui est prévu au plan de rétablissement de la tortue des bois?

1870 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

1875 Oui, d'accord. Bien, le plan du rétablissement est en vigueur. Il est en vigueur, je crois, jusqu'en 2030. En fait, l'habitat de la tortue des bois, ce n'est pas un habitat légal à cet endroit-là. Ici, au Bas-Saint-Laurent, les habitats légaux pour cette espèce menacée là, c'est seulement sur des terres publiques, et puis quand il y a eu le trait réglementaire pour établir les habitats légaux, en terre publique, de tortues des bois, en fait, au Bas-Saint-Laurent, c'est plus des territoires mixtes. Donc, ce n'est pas des habitats légaux, donc on ne peut pas demander une autorisation 128.7 dans cet habitat-là.

1880 Par contre, c'est une occurrence qui est cartographiée au CDPNQ. Une occurrence, en fait, c'est quand on observe une tortue des bois. L'occurrence CDPNQ, c'est trois kilomètres de part et d'autre, donc en amont et en aval, et puis 200 mètres de part et d'autre de la rivière. Donc, il y a une portion terrestre et une portion aquatique.

1885 L'occurrence, je ne me rappelle pas depuis quand elle date, je crois que c'est huit, neuf ans. On pourrait vous revenir avec la date exacte de cette occurrence-là. Donc, le chemin a été construit avant que l'occurrence, avant qu'on sache qu'il y avait vraiment de l'habitat de la tortue des bois. Habituellement, si on avait su qu'il y avait un habitat de tortue des bois, il n'y aurait pas eu de chemin à cet endroit-là, mais bon. Le chemin, ça fait longtemps qu'il date.

1890 On a demandé pour, comme mesure d'atténuation spécifiquement, dans cette occurrence-là, de faire le plus attention, on suit la séquence évite, minimiser, compenser, donc on a demandé, puisque le chemin est déjà présent, c'est difficile d'éviter; on a demandé de limiter au maximum le déboisement dans leur occurrence, mais également de mettre des mesures d'atténuation strictes dans cette occurrence-là.

1895 C'est l'occurrence qu'on a sur cette rivière-là. Par contre, ça ne veut pas dire que dans d'autres cours d'eau du secteur, qu'il n'y a pas de tortues, c'est seulement qu'il n'y a pas eu de signalement de tortue de bois. Il est fort probable qu'il y en ait dans d'autres secteurs, le pourquoi on a demandé qu'ils cartographient des habitats potentiels.

1900 On a fourni au promoteur le modèle de qualité d'habitat qui a été développé dernièrement pour la tortue des bois, pour vraiment baser ces habitats potentiels là, qui fait partie des milieux humides, mais également les cours d'eau où il y a du bon potentiel pour découvrir ou pour avoir du bon... l'habitat de tortues des bois.

1905 Mais encore là, c'est seulement un modèle un peu mathématique qui nous permet d'avoir une cartographie, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tortue qui ne va pas aller ailleurs également que dans ce 200 mètres-là, parce qu'on sait que la tortue des bois, oui, majoritairement, les localisations se situent dans le 200 mètres, mais il y en a des petites ratourees qui sont capables

de changer de cours d'eau, puis aller plus qu'un 200 mètres. Mais on essaie de se limiter quand même à ce 200 mètres-là.

1915 Donc, oui, dans les habitats potentiels également, on a demandé des mesures d'atténuation pour limiter les impacts qu'il pourrait y avoir sur les tortues.

1920 On a demandé des mesures d'atténuation aussi sur l'ensemble de l'exploitation du parc éolien, parce que nous, au Bas-Saint-Laurent, en fait, c'est moi, la biologiste qui est responsable du programme de repeuplement de la tortue des bois.

1925 Depuis 2012, on a ce programme de repeuplement là qu'on remet en liberté, c'est un partenariat avec le Biodôme de Montréal, et puis on remet en liberté des juvéniles issues de la population du Témiscouata-Madawaska, qui est une population génétiquement distincte des autres populations du Québec. Donc, dans un horizon de 30 ans, c'est fort probable que les densités de tortues des bois vont augmenter, et puis elles vont se distribuer dans d'autres rivières du Témiscouata.

1930 Donc, il faut faire attention sur, pas juste sur la construction du parc éolien, mais sur l'ensemble des phases du projet, parce que oui, c'est sûr que la grande menace qui pèse sur ces tortues-là, c'est souvent les mortalités routières. Donc, c'est pour ça qu'on essaie le plus possible, s'il y a une découverte d'une tortue, de mettre les mesures d'exclusion pour éviter que la tortue aille sur les chemins. Souvent, c'est des clôtures qu'on peut aménager.

Donc, c'est ce qu'on a demandé au promoteur éolien.

1935 **LA COMMISSAIRE :**

1940 Alors, je comprends les mesures, comme par exemple, celle de, lors de la, je dirais, de la réfection de la piste de motoneige, si, par exemple, ce qui est prévu, c'est de faire des travaux en hiver, cette mesure-là vous semble opportune.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

1945 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1950 Maintenant, si jamais il y a présence de tortues, de déplacer les individus, comme on disait tout à l'heure, dans un autre milieu semblable, est-ce que c'est quelque chose qui est garant de succès ou vous avez un taux de mortalité?

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

1955 On ne veut pas qu'ils soient relocalisés. En fait, il faut que le promoteur nous avise dès qu'il y a une tortue des bois qui est observée, mais de la laisser également en sécurité, puis qu'il y ait des mesures d'atténuation qui vont être mises en place à ce moment-là. Mais... les mesures d'exclusion également. Mais non, la tortue ne... on ne recommande pas que la tortue soit déplacée dans un autre cours d'eau, admettons, un autre milieu. C'est son habitat, donc garde son habitat.

1960

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il pourrait, à votre avis, pourrait favoriser une mortalité ou un risque pour l'espèce?

1965 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Pardon, pouvez-vous répéter? Je n'ai pas...

LA COMMISSAIRE :

1970

J'ai dit : ce type de mesure, de déplacer les populations, ça pourrait augmenter le risque de mortalité et ce n'est pas une mesure que vous privilégiez?

1975 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, puis les tortues, si elles sont déplacées pas loin, elles vont... elles peuvent revenir au même endroit. Elles sont habituées, souvent, d'utiliser les mêmes sites de ponte, donc elles ont comme ça inné de revenir toujours au même endroit. Ça fait que c'est sûr que même s'ils les déplacent un peu plus loin, elles vont revenir ou... mais ça, elle va perdre ses repères aussi. Ça fait que le but n'est pas de relocaliser les tortues, mais bien de mettre des mesures d'atténuation puis de protéger son habitat.

1980 **LA COMMISSAIRE :**

1985

En fait, on retrouve les mêmes mesures qu'on peut retrouver, milieux humides, qui est essentiellement d'éviter, à la base, de se retrouver dans un milieu. Et à cet égard-là, est-ce que le ministère a pensé à demander des mesures de compensation?

1990 **Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

On n'a pas demandé de mesures de compensation parce que le chemin est déjà présent. Ça fait qu'on n'a pas été vers les mesures de compensation financière pour ça, mais on essaie de mettre dans la séquence éviter, minimiser, compenser, donc le « minimiser », c'est qu'on essaie le plus possible que le déboisement empiète le moins, mais également que les mesures soient les plus strictes pour protéger l'espèce, si l'espèce, s'il y a des spécimens qui sont présents.

1995

LA COMMISSAIRE :

2000 Est-ce que des travaux, par exemple, d'élargissement ou de rectification du profil du chemin, pour vous, ce n'est pas justifié pour, par exemple, demander une mesure de compensation?

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

2005 Non, parce que l'habitat est quand même assez beau. Si on remarque, je n'avais pas vu les résultats quand même des sites de ponte, c'est des résultats nouveaux que je vois à l'instant, en

2010

même temps que vous. La tortue n'ira pas pondre sur le bord du chemin. Il y a en masse de sites de ponte sur le bord de cette rivière-là. Donc, l'élargissement du chemin, ce qui est vraiment très impactant pour la tortue, ça va être le déboisement, mais le déboisement va être fait en période où elle va être en hibernation. Ça fait qu'elle ne sera pas sortie, elle ne sera pas à risque d'être écrasée par la machinerie qui va faire l'élargissement du chemin.

LA COMMISSAIRE :

2015

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2020

Merci, madame Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

(Inaudible).

2025

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons prendre une courte pause de 15 minutes. Nous serons de retour par la suite. Merci.

2030

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

2035

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour, on va recommencer avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui a un complément d'information à nous fournir.

Mme DOMNIQUE DUPONT :

2040

Merci, madame la Présidente. Dominique Dupont, ministère des Affaires municipales. Je suis allée à la pêche pendant les dernières minutes. J'ai trouvé des informations, j'ai reçu des informations de la part de mes collègues concernant les revenus sur les éoliennes et comment ces montants-là étaient dépensés, si le Ministère assurait un suivi ou une reddition de comptes quant à ces montants-là.

2045

Directement, le ministère des Affaires municipales ne fait pas de suivi ou de reddition de comptes directe de ces montants. Toutefois, les informations sur les rentrées, les revenus et les dépenses sont comptabilisés dans les rapports financiers annuels des organismes municipaux.

2050

Annuellement, le Ministère reçoit deux rapports, soit le rapport financier annuel de l'organisme municipal et le rapport du vérificateur qui, lui, nous informe si les normes comptables ont été respectées. Si le vérificateur indique qu'il y a des irrégularités, le Ministère constate, en prend connaissance et pourrait demander des explications à l'organisme municipal. Il n'y a cependant pas de pouvoir de contraindre lié à ces irrégularités qui seraient constatées.

2055

De plus, à travers différents programmes, dont celui dont le Ministère est responsable, soit le Fonds régions et ruralité, pour des projets qui pourraient être mis de l'avant par des municipalités, des MRC, des regroupements d'organismes municipaux, il y a généralement un montant minimal pour financer le projet qui doit provenir de la part de l'organisme municipal. Dans le cadre du Fonds régions ruralité, c'est un minimum de 20 % du coût de projet, et l'organisme municipal pourrait utiliser l'argent qui provient du fonds de revenus éoliens pour financer un projet donné. C'est au choix, la source du revenu.

2060

Le ministère des Affaires municipales voit le montage financier lié à chaque projet qui lui est déposé en vue d'en faire le financement et assure aussi la reddition de comptes associée à ces projets-là qui sont financés par le fonds-là.

2065

D'autres programmes financés par d'autres ministères et organismes pourraient aussi comprendre des modalités similaires, un peu à ce que comprend le Fonds régions et ruralité. Voilà.

2070

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair. Merci, madame Dupont. Votre complément d'information.

2075 **Mme DOMNIQUE DUPONT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2080

Je vais aller auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Madame Rioux, vous vouliez apporter un complément d'information?

Mme MÉLANIE RIOUX :

2085

Oui, madame. J'ai fait les vérifications, en fait, à l'interne pour l'appréciation des impacts visuels des projets éoliens en regard de notre ministère.

2090

Comme je mentionnais, effectivement, le document appartient à la section du territoire qui fait de notre ministère. Je ne peux malheureusement pas le commenter, mais il existe bel et bien un document.

2095

Si vous le souhaitez, madame, je peux le déposer comme document à consulter auprès de vos équipes, et puis le document s'appelle le *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère – Projet d'implantation de parcs éoliens sur le territoire public*.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Juste pour compléter l'information : est-ce que je comprends que, puis peut-être que madame Lavoie pourrait compléter l'information aussi, mais est-ce que, dans le fond, le secteur territoire regarde cet aspect-là des projets lorsqu'ils sont évalués dans le cadre de la procédure? Est-ce qu'ils sont sollicités sur l'aspect paysager d'un projet?

Mme MÉLANIE RIOUX :

2105 Je ne connais pas la réponse à votre question. Je... parfait...

LA PRÉSIDENTE :

2110 Je vais demander à madame Lavoie, dans le cadre de la procédure environnementale, est-ce que ce secteur, en fait, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, est-ce qu'il est consulté pour... est-ce que vous les consultez pour avoir un avis au niveau du paysage?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

2115 Oui, madame la Présidente. En fait, lors de la recevabilité, on consulte un ensemble d'experts, incluant le MRNF, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Puis on a eu, dans le cas du projet éolien PPAW, on a eu des commentaires relatifs au paysage du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qu'on a inclus dans les questions et commentaires, qu'on a attribués à l'initiateur et qui nous sont revenus.

2120 Ces questions et commentaires-là ont été analysés, et d'emblée, l'étude d'impact telle quelle, par rapport au paysage, est jugée recevable. Il faut dire aussi qu'on a inclus le MCC, le ministère des Cultures et des Communications, et pour eux, dès le départ, l'étude était recevable aussi en ce qui concerne le paysage.

2125

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est les deux seuls ministères qui statuent, si on peut dire ça ainsi, sur l'aspect paysager lorsque vous consultez vos différents experts gouvernementaux?

2130

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

En fait, il y a le ministère de l'Habitation, le MAMACH, le ministère d'aménagement...

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2140 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Merci beaucoup de votre aide. Donc, oui. En fait, eux aussi peuvent donner leur avis et leur impression, leur avis sur l'étude d'impact, mais en ce qui concerne le projet qu'on regarde actuellement, ça n'a pas été le cas. Donc, pour eux, le paysage était recevable.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

2150 Je vais passer la parole à ma collègue, madame St-Michel. On va y aller avec quelques questions de la commission pour finaliser la séance de cet après-midi.

LA COMMISSAIRE :

2155 Dans un premier temps, je vais poser ma question à l'initiateur, puis je vais revenir auprès de vous, madame Rioux, concernant les travaux forestiers et le déboisement dans les secteurs qui nous concernent.

2160 Madame Tremblay, on voit, dans l'étude d'impact, vous pourrez me corriger si je me trompe, on a une superficie de déboisement de 336,4 hectares, à peu de choses près. Ça, c'est la superficie qui est nécessaire à la construction d'éoliennes.

2165 Maintenant, lors du démantèlement, on sait qu'il va y avoir à nouveau du déboisement pour retirer toutes les installations. On aurait aimé connaître, si vous avez déjà un aperçu du déboisement qui sera nécessaire lors du démantèlement.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2170 Oui. Alors, madame la Commissaire, vous avez raison : la superficie totale de déboisement est de 336,4 hectares. De ce chiffre, on enlève les aires temporaires qui font 14 hectares, donc qui seront reboisées après la construction. Et pour l'aspect postdémantèlement, je vais passer la parole à mon collègue, Joël Bérubé.

M. JOËL BÉRUBÉ :

2175 Madame la Commissaire, dans le contexte du démantèlement, les superficies, en fait, permanentes vont être utilisées de façon permanente pour l'exploitation du parc éolien. Elle comprend l'aire de travail de l'éolienne sur laquelle est située une aire d'assemblage, une aire de levage pour les composantes de l'éolienne. Cette aire de levage là va être disponible pour le
2180 démantèlement, donc le désassemblage de l'éolienne.

En termes de déboisement, si on a à installer des installations temporaires, comme des bureaux de chantier pour se réorganiser, pour... des aires temporaires pour gérer aussi les matières récupérées, on peut considérer que ça serait l'équivalent des aires temporaires que l'on a pendant
2185 la construction. C'est environ 14 hectares pour se réinstaller pour le démantèlement. Sensiblement, ça pourrait être les mêmes endroits, les mêmes espaces qui seront réutilisés dans le contexte du démantèlement. Reste à voir, dans 30 ans, le plan qui sera établi.

LA COMMISSAIRE :

2190 O.K. Alors, si je comprends bien, il n'y a rien de définitif, mais c'est en considérant ce que vous avez eu à utiliser comme, par exemple, mettre vos... installer vos aires temporaires, ça serait à peu de choses près la même superficie qui serait utilisée pour le démantèlement.

2195 Maintenant, au niveau des chemins que vous devez élargir en grande partie, est-ce qu'on peut supposer, également, qu'il va y avoir une revégétalisation aux abords de chemins, et si oui, est-ce qu'il va falloir les déboiser à nouveau pour ressortir les composantes des éoliennes un coup démantelées?

M. JOËL BÉRUBÉ :

2200

En fait, le chemin utilisé pour l'exploitation du parc éolien, le chemin qui sera aménagé dans le contexte de la construction du parc éolien aura une surface de roulement variant de 7 à 12 mètres de large. Donc, ça, c'est la surface de roulement sur laquelle les véhicules vont circuler. Cette surface-là va toujours demeurer utilisable.

2205

Les emprises, donc la différence entre le 7 et 12 mètres jusqu'au 25 mètres de moyenne, la végétation va reprendre tranquillement ses droits dans un contexte normal d'utilisation d'un chemin forestier. Cette végétation-là devra être, pourrait devoir être, dans certains secteurs, récoltée pour permettre le démantèlement, mais il faut considérer aussi quelles seront les techniques de démantèlement, surtout, je pense au transport des pales.

2210

Si on fait un traitement de la matière sur place, on a moins besoin de grands rayons de courbure pour transporter la pale, donc moins de déboisement, d'espace dans l'emprise. Donc, encore une fois, ça va vraiment dépendre du plan de démantèlement qui sera établi dans 30 ans.

2215

LA COMMISSAIRE :

Par curiosité, est-ce qu'on a des parcs éoliens qui ont été démantelés au Québec, où on peut s'inspirer un peu de, justement de la façon de faire puis de la machinerie qui est utilisée?

2220

Mme MARYSE TREMBLAY :

Ce n'est pas le cas actuellement. Il y a des parcs éoliens qui arrivent justement en fin de contrat, donc les prochaines années vont peut-être nous amener certaines réponses.

2225

Ceci dit, madame la Commissaire, évidemment, ce type de travail là sera sujet à des autorisations qu'il faudra obtenir, bien entendu.

2230

LA COMMISSAIRE :

2235 Autre question. On sait environ la superficie déboisée; est-ce qu'on peut estimer en termes de renaturalisation des lieux, par exemple on parlait de revégétalisation sur le long des chemins, les aires temporaires qui seront reboisées naturellement ou je ne sais pas si vous avez des travaux sylvicoles de prévus; en somme, est-ce qu'on peut connaître la superficie qui sera reboisée dans l'ensemble du parc éolien?

M. JOËL BÉRUBÉ :

2240 On a une bonne idée des superficies qui vont être reboisées, puis on parle des aires temporaires. Tantôt, je mentionnais les aires temporaires de bureau de chantier qui pourraient être réutilisables au moment du démantèlement.

2245 Par contre, les sites, comme des sablières, qui ne sont plus utilisés seront restaurés et ne seront plus nécessaires pour le démantèlement.

2250 Des endroits comme des aires où on a dû faire un déboisement pour un câble de tirage qui est nécessaire au moment d'assembler le rotor sur l'éolienne, ces aires temporaires d'assemblage là vont être restaurées, vont être reboisées. Des zones de... tout, en fait, espace temporaire dans l'emprise qui n'est plus nécessaire dans l'exploitation va être reboisé, remis en production forestière.

LA COMMISSAIRE :

2255 Est-ce que ce serait possible, monsieur Bérubé, de nous fournir peut-être un aperçu en fonction... vous connaissez la superficie qui sera occupée, là, par les différentes infrastructures, que ça soit les sablières ou différents réaménagements qui sont temporaires; peut-être pour nous donner un aperçu de ce qui sera reboisé, puis peut-être également, je ne sais pas si c'est possible, mais un aperçu dans le temps ce que ça sera. Est-ce qu'on peut penser à une revégétalisation au bout de 4, 2260 5 ou 10 ans ou 15 ans? Avoir un aperçu, quand est-ce qu'on va pouvoir recouvrer, peut-être, un couvert forestier, je ne dirais pas normal, mais un tant soit peu plus naturel?

M. JOËL BÉRUBÉ :

2265 Oui.

LA COMMISSAIRE :

2270 Si c'est possible. Merci.

2275 Madame Rioux, j'aurais aimé vous entendre sur les travaux de déboisement. Je pense que lors de la recevabilité, le Ministère avait certaines interrogations, à savoir les travaux qui sont faits dans l'aire d'intensification de la production de matière ligneuse. Également sur les pertes de possibilités forestières et au niveau des redevances. En somme, j'aurais aimé que vous puissiez nous synthétiser un peu les préoccupations du secteur forestier à l'égard du projet, parce qu'on comprend que 336,4 hectares pour le Ministère, j'imagine que ça a de l'importance.

Mme MÉLANIE RIOUX:

2280 Bonjour, madame. Oui, en fait, ça va me faire plaisir de répondre à votre question. Je vais mettre un petit bémol au niveau de l'évaluation de la compensation. En fait, ça va être mon collègue, monsieur Maxime Auger, qui est à distance, du Bureau de mise en marché des bois, qui pourra répondre à cette question-là. Tout l'aspect de calcul au niveau des pertes de superficie productives, et puis de compensation au niveau du capital forestier aussi, c'est vraiment lui la personne-ressource pour répondre.

2285 En ce qui me concerne, oui, on a eu des préoccupations au niveau de l'implantation des éoliennes du projet, en fait, dans le territoire forestier, notamment au niveau des AIPL. Les AIPL, c'est une aire d'intensification pour la matière ligneuse, en fait.

2290 À ce jour, lors de la remise de la quatrième série de questions, nous avons été jusqu'à la quatrième série de questions pour adresser au promoteur. Les éléments qui ont été déposés au niveau des questions, réponses du promoteur étaient recevables pour notre ministère au niveau des AIPL. Ça fait qu'à ce jour, on a jugé que c'était recevable pour la suite.

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

On comprend que monsieur Auger est à distance, qu'il pourra donner des compléments d'information qu'on recherche également.

2300 **Mme MÉLANIE RIOUX:**

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Parfait, merci.

Mme MÉLANIE RIOUX :

2310

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Auger.

2315

M. MAXIME AUGER :

2320

Oui, bonjour. Bonjour. Oui, je vais être capable de répondre pour une partie, en fait, au niveau de l'impact sur la possibilité forestière, qui est la possibilité de récolte annuelle qu'on peut faire à perpétuité.

Nous, l'analyse d'impact, ce qui a démontré, ça a été fait par le Bureau du forestier en chef. C'est à peu près 550 mètres cubes de perdus annuellement de possibilité forestière.

2325 Ça, ça a des impacts, t'sais, on le sait, au niveau des emplois forestiers. Donc, au niveau de la redevance, on a un calcul qui est évalué à la valeur marchande des bois sur pied. Nous, ce qu'on a fait, on a fait un calcul sur une récolte sur 75 ans.

2330 Le forestier en chef, lui, ce qu'il fait, c'est qu'il fait ses calculs sur 150 ans, donc c'est comme une demie, une récolte sur deux. Ce qu'on a fait, on a actualisé notre valeur, puis ça nous donne quelque chose comme 581 000 \$ de valeur perdue pour le Ministère en termes de bénéfices économiques.

2335 Sinon, au niveau des investissements sylvicoles, ce que vous avez parlé tantôt, madame St-Michel, on a une évaluation qui est faite. T'sais, ce qu'il faut savoir, c'est que sur ces superficies-là, il y a eu quand même des investissements qui ont été faits par le ministère. Donc, dans le passé, pour, par exemple, des travaux de reboisement ou des travaux sylvicoles non commerciaux, ça totalise, en valeur actuelle d'aujourd'hui, environ 380 946 \$ pour ce qui est des pertes au niveau forestier.

2340 Sinon, on a aussi calculé le volet valeur ajoutée, aussi, donc l'apport au PIB. C'est un petit peu moindre, c'est environ 132 000 \$ qui a été évalué comme impact. Ça fait que t'sais, les impacts totaux, globaux, s'élèvent à 962 000 \$ au total pour le secteur forestier en tant que tel.

LA COMMISSAIRE :

2345 Ça, si je comprends bien, monsieur Auger, vous avez informé l'initiateur de ces redevances-là. Est-ce qu'il y a un engagement qui a été pris de leur part ou vous êtes encore à l'étape de vous entendre sur, pas sur les modalités, je peux comprendre, mais sur les superficies impactées puis le type de redevance qui a lieu à cette étape-ci du projet?

M. MAXIME AUGER :

2350 À cette étape-ci, nous, c'est ce qu'on a soumis, donc, au niveau des compensations financières qui ont à être payées, là, pour la perte de possibilités forestières.

2355

À ma connaissance, je vous dirais, je ne veux pas parler au travers mon chapeau, mais à ma connaissance, il n'y a pas eu d'entente encore à ce niveau-là. Mais je sais que nous, c'est, les calculs ont été faits, puis ça a été soumis au promoteur.

2360 **LA COMMISSAIRE :**

2365 Je voulais avoir aussi également votre appréciation, on en a parlé brièvement, du taux de revégétalisation à la fois sur les aires de travail temporaire, les abords de chemins. Est-ce que pour le secteur forêt, la qualité de, je dirais, je vais dire « le boisé », mais la qualité de la forêt est à prendre en compte également ou vous regardez simplement au niveau de la perte de potentiel puis avec les droits de coupe qui sont associés?

M. MAXIME AUGER :

2370 Je vous dirais, moi, au niveau de la qualité de forêt, ce qu'on a, c'est qu'on a surtout la valeur marchande, donc le bois mature sur pied actuellement, puis la perte a été associée à ça. Pour ce qui est de la qualité de la forêt, je ne suis pas certain de bien saisir la question. Vous voulez dire...

LA COMMISSAIRE :

2375 Bien, en fait, l'initiateur va devoir payer des droits de coupe pour le volume de bois qui va sortir. J'imagine par le secteur forêt, par la suite, vous pourrez me corriger si je me trompe, ce territoire-là va être soumis à d'éventuels contrats d'approvisionnement forestier ou d'autres travaux sylvicoles dans le secteur. Là, si on arrive avec une végétation mature versus une végétation, je dirais, plus
2380 de feuillus intolérants aux espèces de lumière...

M. MAXIME AUGER :

2385 Oui, oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

2390 ... on voit qu'au niveau de la qualité de la forêt... C'était plus à cet égard-là, une appréciation du bois.

M. MAXIME AUGER :

2395 Bien, je vous dirais, nous, par défaut, actuellement, on ne pas fait de projection sur le futur. Dans le fond, on a regardé vraiment qu'est-ce qui était projeté à être déboisé, puis est-ce qu'il allait y avoir des pertes permanentes dues aux éoliennes.

2400 Pour ce qui est, là, vous dites la superficie totale, ça, je renverrais peut-être ça à madame Rioux. Je pense que c'est eux, au niveau de la région, qui chargent les droits de coupe au déboisement. Nous, l'évaluation qu'on a faite, c'est vraiment sur la perte de possibilité forestière, donc sur le long terme. À chaque année, combien est-ce qu'on se prive de bois, de récolte de bois, à chaque année, en fait. Je ne sais pas si c'est clair.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le calcul, monsieur Auger, c'est vraiment sur, on comprend que vos calculs de perte, c'est sur 30 ans?

2410 **M. MAXIME AUGER :**

C'est sur 75 ans. C'est sur 75 ans.

LA PRÉSIDENTE :

2415 Sur 75 ans.

2420 **M. MAXIME AUGER :**

Oui. C'est actualisé sur 75 ans. Donc, on s'entend que l'impact est un peu moindre étant donné que l'actualisation va assez loin, ça fait que... Parce que comme je l'expliquais, nous, ce qu'on a fait, on a basé nos calculs sur les calculs du Bureau du forestier en chef, qui, lui, fait ses possibilités forestières selon les stratégies forestières sur 150 ans.

2425

Donc, nous, on a pris... Puis sur 150 ans, on peut s'entendre que c'est à peu près deux récoltes. Donc, nous, on l'a fait sur une seule récolte. Donc, si, aujourd'hui, on coupe, on sait que dans 75 ans, on va ravoire un peuplement mature. Donc, le calcul a été fait sur cette base-là.

2430

LA COMMISSAIRE :

Et dans les aires d'intensification de production de matières ligneuses, il y a également, je pense, une redevance qui est exigée à cet égard-là. Expliquez-nous c'est sur la base de quoi. En termes de tiges au sol, il va y avoir une diminution, par exemple, et encore là, en termes de qualité de bois par la suite, il y a un impact, c'est ça?

2435

Mme MÉLANIE RIOUX :

Madame la Commissaire, je vais prendre la parole, en fait, vraiment au niveau des redevances.

2440

M. MAXIME AUGER :

Merci, Mélanie.

2445

Mme MÉLANIE RIOUX:

Je vais libérer mon collègue. Donc, au niveau de la phase de déboisement, en fait, pour le projet, une demande de permis sera adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts avec une évaluation, vraiment, des volumes à récolter au moment où le promoteur sera rendu à cette étape-là.

2450

2455 Il faut comprendre, aujourd'hui, nous n'avons absolument pas le détail de l'inventaire forestier qui sera fait pour la demande de permis, parce que c'est vraiment comme ça que ça va ça passer. Le promoteur va faire un inventaire forestier pour évaluer les bois à couper, le type de bois, l'essence, combien il y en a. C'est un ingénieur forestier qui va superviser, en fait, tout ce processus-là, va nous envoyer la demande dans laquelle il y aura vraiment la localisation pointue du secteur à déboiser avec la quantité de bois à bûcher.

2460 Et puis sur cette base-là, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts va émettre un permis d'intervention, en fait, pour permettre au promoteur d'aller réaliser l'intervention forestière, soit le déboisement, et puis le promoteur à payer ses redevances à l'émission du permis.

LA COMMISSAIRE :

2465 Excusez-moi, madame Rioux : tout à l'heure vous parliez comme d'au ciel [phon.]. J'avais oublié que vous pouviez intervenir. Mais dites-moi : au niveau, sur les territoires d'implantation d'éoliennes, est-ce qu'à l'heure actuelle ou dans les prochaines années, il y a des activités forestières de prévues? Est-ce qu'il y a des contrats qui sont donnés actuellement ou qui sont sur le point d'être livrés?

2470 **Mme MÉLANIE RIOUX :**

2475 C'est une question très complexe qui peut s'étirer. Je vais essayer de faire ça simple et d'aller directement à ce que je comprends de votre question. En fait, oui, le parc éolien est sur une unité d'aménagement, donc c'est vraiment des superficies disponibles à l'aménagement forestier.

2480 Il y a annuellement, oui, des travaux qui sont programmés et prévus pour les entreprises de la région au niveau de la planification forestière conventionnelle, donc il peut y avoir soit des travaux d'aménagement au niveau du reboisement, et tout ça, ou même de la récolte.

Le secteur est très grand pour le parc éolien, donc à la fois, il va y avoir des activités d'aménagement à proximité, mais quand je parle d'« à proximité », ce n'est pas sur les sites, en fait,

où il y a une implantation d'éoliennes, parce qu'il faut comprendre qu'il n'y aura pas de superposition de droits, en fait. C'est vraiment un processus d'harmonisation des usages.

2485

Donc... mais oui, pour répondre clairement à votre question, il y a des travaux d'aménagement forestier qui seront réalisés dans les prochaines années. Ce n'est pas incompatible, en fait, avec l'aménagement forestier.

2490

LA COMMISSAIRE :

Je ne sais pas si vous pouvez répondre ou peut-être les MRC. Est-ce que les municipalités du secteur ont une délégation de gestion pour les activités forestières ou c'est exclusivement le Ministère?

2495

Mme MÉLANIE RIOUX :

Dans le secteur de la zone d'étude du projet éolien, c'est uniquement le Ministère qui est responsable de la planification. Il n'y a pas de secteur délégué dans ce projet-ci.

2500

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

2505

LA PRÉSIDENTE :

Merci. On va changer de registre, je dirais.

2510

Madame Tremblay, peut-être une question de précision. Vous avez mentionné, en début de séance, que le plan pour d'éventuelles compensations pour les pertes en milieu hydrique était déposé, je vous en remercie, on va pouvoir en prendre connaissance.

Maintenant, par rapport à ce qui est des pertes prévues en milieu humide, on aimerait ça savoir où en sont les démarches au niveau de la compensation.

2515

J'avais cru comprendre au fil de mes lectures qu'initialement, c'est peut-être une compensation financière qui était envisagée, puis là, en fait, je n'étais plus certaine en lisant. Les comptes rendus du comité de liaison, si on faisait allusion à des projets d'éventuelle restauration ou vous avez été en discussion avec des organismes régionaux, dont Horizon-Nature. Bref, tout ça pour vous demander où vous en êtes dans ces démarches-là.

2520

Mme MARYSE TREMBLAY :

2525

Oui, avec plaisir, madame la Présidente. Donc, sur le plan, en fait, pour nos responsabilités pour le plan de compensation, il y a poissons, milieux humides, milieux hydriques. Ce qu'on a déposé aujourd'hui, c'est le plan préliminaire poissons. On travaille évidemment sur le plan milieux humides et milieux hydriques, également.

2530

Le choix qu'on a fait, puis évidemment, ça va devoir être approuvé, sujet à approbation par les autorités concernées, notamment le ministère de l'Environnement, mais le choix qu'on a fait, c'est vraiment de travailler avec le milieu local et avec la Première Nation pour tenter d'identifier des sites à l'intérieur du territoire du projet, si possible, sinon pas trop loin. Donc, on va essayer de se concentrer sur notre territoire de proximité pour aller régler des problématiques via le plan de compensation.

2535

On juge, chez nous... Parce que ce plan de compensation là, il peut être complexe comme il peut être simple, et la simplicité, c'est de signer un chèque sur qu'est-ce que ça coûte et je l'envoie. On a choisi de travailler avec le milieu parce que ça fait partie, effectivement, de nos valeurs, et on souhaite avoir une valeur ajoutée sur le territoire, des interventions qui vont découler du plan de compensation.

2540

Pour le plan, en fait, pour vous indiquer où c'est rendu dans les travaux, je vais laisser mon collègue, Joël Bérubé, vous informer là-dessus.

2545

M. JOËL BÉRUBÉ :

2550 En fait, Maryse, tu as fait quand même un bon résumé de la situation. Les discussions avec les organismes sont entamées, le plan de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est à livrer pendant la période d'acceptabilité environnementale, donc on continue de travailler sur le plan avec notre consultant en environnement et les organismes qui vont éventuellement nous amener des idées.

2555 On pense à la Première Nation, qui veut collaborer à identifier des sites sur lesquels on pourrait effectuer des travaux de restauration ou d'amélioration de l'habitat, voire à créer peut-être des nouveaux habitats ou, éventuellement, en fonction du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement. En fonction de l'impact résiduel, on pourrait éventuellement compenser financièrement, mais tout ça dans le contexte du même plan de compensation.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Très bien, merci. Donc, je comprends qu'il n'y a pas d'avenues ou de projets concrets qui ont été définis à ce stade-ci, que c'est encore en discussion avec les différents organismes régionaux et la Nation...

M. JOËL BÉRUBÉ :

2570 Effectivement. C'est trop tôt aujourd'hui pour citer des projets, localiser des endroits pour le moment. On analyse l'ensemble des possibilités.

LA PRÉSIDENTE :

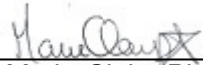
2575 Très bien, merci pour les précisions.

2580 Donc, je vous remercie. On va terminer les travaux cet après-midi, de la commission. On reprend le tout évidemment ce soir à 19 h, ici même. Donc, je vous remercie. On se retrouve tantôt.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2024 À 19 H

2585 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

2590 ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.